

## Fiche d'information : Non à l'idée de 10 millions de personnes en Suisse

En tant que mouvement qui s'efforce de fonder ses prises de position sur des preuves solides, nous visons à rendre les sujets complexes accessibles grâce à une analyse détaillée. Dans ce format, nous évitons délibérément les récits émotionnels afin de fournir une information objective et neutre. Vous pouvez retrouver nos analyses politiques et nos autres prises de position comme d'habitude sur notre site web et sur les réseaux sociaux.

Le vote sur l'« Initiative de développement durable » a soulevé de nombreuses questions chez les électeurs. Volt Suisse est clairement opposée à cette initiative, mais considère qu'un débat équilibré sur les sujets largement discutés est essentiel. C'est pourquoi la fiche d'information ci-dessous présente un tableau aussi équilibré que possible des questions les plus débattues. Afin de mieux distinguer les opinions des faits, les chapitres sont structurés comme suit :

- **Un résumé est fourni en caractères gras au début de chaque chapitre.**
- S'ensuit une analyse du sujet en question, s'appuyant autant que possible sur des données empiriques.
- *Enfin, l'opinion de Volt Suisse peut être lue en italique.*

Les interprétations empiriques nécessaires ont été réalisées au mieux de nos connaissances. Les hypothèses importantes et les faiblesses empiriques de certains chapitres sont mentionnées dans le texte ou en notes de bas de page.

Les questions et commentaires peuvent être envoyés par courriel à [cedric.christian@volteuropa.org](mailto:cedric.christian@volteuropa.org).

## Table des matières

<b>Résumé</b>	<b>4</b>
<b>L'initiative en bref</b>	<b>6</b>
Le mécanisme	6
<b>L'initiative dans son contexte historique</b>	<b>7</b>
<b>Effets</b>	<b>10</b>
Marché du travail et économie	11
Données démographiques	11
Vieillesse de la population	12
Impact sur le marché du travail	13
Effets de l'immigration	14
Position du volt	15
Aperçu des accords bilatéraux I	16
Pertinence des accords bilatéraux I	16
Impact économique de la résiliation des accords bilatéraux I	16
Position du volt	18
structure du marché du travail	19
Dépendance structurelle à l'égard des travailleurs étrangers	20
Incidence pour les travailleurs suisses	22
Productivité et innovation	25
l'attractivité du lieu	27
Interaction de la ZFE	28
Excursus sur les soins de santé	29
systèmes sociaux	32
1er pilier	32
Assurance accident et assurance maladie	33
assurance chômage	33
aide sociale	34
Position du volt	35
Équilibre budgétaire global de l'immigration	36
Position du volt	37
Infrastructures et qualité de vie	38
marché du logement	38
Position du volt	40
Trafic	41
Position du volt	42
Énergie et électricité	43
Sans accord énergétique	44
avec des accords d'électricité avec l'UE	44
Position du volt	45
Éducation	46
Position du volt	47

Entreprise	48
crime	48
Culture	50
Position du volt	51
politique européenne	52
Accord de Dublin	52
Clause de sauvegarde des accords bilatéraux III	53
Position du volt	54
<b>Points clés en bref</b>	<b>55</b>
<b>Conclusion Volt Suisse</b>	<b>57</b>

## Résumé

### 1. Mécanisme d'initiative et portée institutionnelle

L'initiative populaire « Non à la Suisse à 10 millions ! » réclame un plafonnement constitutionnel de la population résidente permanente à 10 millions d'habitants d'ici 2050. Le Conseil fédéral ajusterait ensuite ce seuil par ordonnance en fonction de l'excédent des naissances sur les décès. Le cœur de la proposition réside dans un mécanisme d'escalade rigide en trois étapes : si la population dépasse 9,5 millions, des mesures restrictives en matière d'asile et de regroupement familial seraient mises en œuvre. Si le seuil des 10 millions est atteint, le Conseil fédéral serait tenu de dénoncer les accords internationaux favorisant la croissance. Si ces mesures s'avéraient inefficaces, la Suisse serait contrainte de dénoncer unilatéralement l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) avec l'UE. Sur le plan économique et en matière de politique étrangère, cela déclencherait automatiquement la clause dite « guillotine », entraînant la résiliation immédiate de tous les accords bilatéraux I.

### 2. Évolution structurelle démographique et marché du travail

L'économie suisse est confrontée à une vague de départs à la retraite sans précédent chez les baby-boomers. Aujourd'hui encore, un déficit structurel d'environ 39 800 personnes par an (soit près de 398 000 personnes par décennie) persiste entre le nombre annuel de jeunes entrant sur le marché du travail et celui des nouveaux retraités. La fiche d'information démontre empiriquement que l'immigration atténue ce vieillissement démographique, les migrants étant en moyenne plus jeunes et mieux intégrés au marché du travail. Un plafonnement strict de la population porterait la proportion des plus de 65 ans à 28 % à 33 % d'ici 2060, un scénario comparable à la stagnation démographique actuelle du Japon et supérieur de deux à huit points de pourcentage aux projections sans plafonnement. Il en résulterait une grave pénurie de main-d'œuvre qualifiée : d'ici 2060, le volume total d'emplois serait inférieur d'environ 7 % (soit environ 350 000 personnes de moins) au scénario de référence. Le secteur des soins serait particulièrement touché, car il emploie de nombreux ressortissants étrangers, souffre déjà d'une pénurie de personnel et devrait connaître une forte augmentation de la demande en raison du vieillissement de la population. Par conséquent, l'offre de soins sera soit limitée, soit considérablement plus coûteuse.

### 3. Coûts macroéconomiques et productivité

Les conséquences économiques de la fin de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) ont fait l'objet de nombreuses modélisations. S'appuyant sur l'étude Ecoplan, la fiche d'information prévoit que le PIB par habitant sera inférieur de 1,65 % à 4,7 % d'ici 2045 à ce qu'il aurait été avec le maintien des Accords bilatéraux I. Ce déclin résulte d'une moindre attractivité pour les entreprises, de barrières commerciales plus élevées et d'un accès plus difficile aux spécialistes hautement qualifiés, indispensables à la capacité d'innovation de la Suisse.

### 4. Équilibre budgétaire et systèmes de sécurité sociale

Contrairement aux discours politiques, le bilan budgétaire de l'immigration en provenance de l'UE/AELE pour la Suisse s'avère extrêmement positif. Au sein du premier pilier

(assurance vieillesse et survivants/assurance invalidité), les citoyens de l'UE/AELE financent actuellement 27 % des cotisations, mais ne perçoivent que 14,9 % des prestations. L'OCDE prévoit actuellement une contribution budgétaire nette positive de la migration, représentant 2,46 % du PIB suisse. Seul le régime d'assurance chômage fait des citoyens de l'UE des bénéficiaires nets (27 % de cotisations contre 33 % de prestations), en raison de leur concentration dans les secteurs saisonniers et cycliques (construction, hôtellerie-restauration). Le taux de recours à l'aide sociale des migrants de l'UE/AELE, en revanche, est quasiment identique à celui du reste de la population suisse. Globalement, un plafonnement de la population engendrerait des déficits importants, principalement au niveau de l'assurance vieillesse et survivants, qui devraient être refinancés par des hausses d'impôts, un relèvement de l'âge de la retraite ou des mesures similaires.

### **5. Infrastructures (logement, transport, énergie)**

De réels goulets d'étranglement se manifestent dans les secteurs du logement et des transports. Le taux de vacance a atteint un niveau historiquement bas de 1 % en 2025. Cependant, la pénurie de logements et les embouteillages sur les autoroutes ne sont pas entièrement imputables à l'immigration. L'augmentation des voyages d'agrément et la demande accrue d'espace de vie jouent également un rôle important. La Suisse a des progrès à faire dans ce domaine et doit adapter le développement de ses infrastructures à la croissance démographique.

Dans le secteur de l'énergie, l'immigration accroît la demande. La Suisse est déjà en pleine transformation dans ce domaine en raison de l'électrification. La conclusion de l'accord sur l'électricité, qui fait partie des Accords bilatéraux III, permettrait également à la Suisse d'économiser environ 1 milliard de francs suisses par an en investissements supplémentaires jusqu'en 2050. Sans cet accord, les prix de l'électricité seraient supérieurs d'environ 14 %. Si les Accords bilatéraux III et l'initiative sont adoptés, les restrictions importantes à la libre circulation des personnes qu'ils imposent pourraient entraîner des représailles de la part de l'UE. Une restriction de l'accord sur l'électricité pourrait être visée, ce qui nuirait à la sécurité d'approvisionnement de la Suisse.

### **6. Dimension géopolitique et politique européenne**

Un retrait unilatéral de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) compromet également les accords bilatéraux de niveau I, notamment l'accord de Schengen/Dublin, en raison de leur interdépendance politique (contrairement aux accords bilatéraux de niveau I, la dénonciation de l'accord de Schengen/Dublin n'entraînerait pas automatiquement la dénonciation de l'ALCP). La Suisse renvoyant structurellement deux à trois fois plus de demandeurs d'asile vers d'autres pays de l'UE par le biais du règlement de Dublin qu'elle n'en accueille, quitter le système de Dublin provoquerait une surcharge importante du système d'asile national. Les coûts administratifs et opérationnels supplémentaires dans le secteur de l'asile sont estimés à plusieurs centaines de millions de francs suisses par an. Les accords bilatéraux III contiennent déjà une clause de sauvegarde correspondante qui permettra à la Suisse de limiter l'immigration, si nécessaire, sans pour autant résilier directement les accords bilatéraux.

## L'initiative en bref<sup>1</sup>

L'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! (Initiative pour la durabilité) » exige que la population résidente permanente de la Suisse ne dépasse pas 10 millions d'habitants d'ici 2050. À partir de 2050, le Conseil fédéral pourra ajuster ce plafond annuellement par ordonnance afin de tenir compte de l'excédent des naissances sur les décès. Le gouvernement fédéral est tenu de veiller au respect de ce plafond. L'initiative établit à cet effet un mécanisme d'ajustement progressif, qui sera expliqué dans la section suivante.

Cette initiative vise à limiter significativement l'immigration, car ses instigateurs estiment que des problèmes tels que le prix élevé de l'immobilier, les embouteillages, la saturation des transports publics et la criminalité sont imputables à l'immigration. Ces liens sont examinés dans le chapitre « Impacts ».

## Le mécanisme

### Exigences générales

Afin de respecter la limite de 10 millions d'habitants, le Conseil fédéral devrait chercher à renégocier les accords internationaux qui régissent la croissance démographique ou à négocier des clauses d'exception ou de sauvegarde correspondantes.

### Étape 1 : Dépasser les 9,5 millions de personnes

Le Conseil fédéral et le Parlement doivent prendre des mesures, notamment en matière d'asile et de regroupement familial. À compter de ce jour, les demandeurs d'asile admis provisoirement ne recevront ni titre de séjour ni permis d'établissement, ni nationalité, ni aucun autre droit de séjour (sous réserve des dispositions impératives du droit international).

### Étape 2 : Dépasser les 10 millions de personnes

Le Conseil fédéral et le Parlement doivent prendre « toutes les mesures possibles ». Les accords internationaux qui contribuent à la croissance démographique doivent être « dénoncés dans les meilleurs délais », notamment le Pacte mondial pour les migrations des Nations Unies, dans la mesure où la Suisse y a adhéré.

### Étape 3 : La limite est toujours dépassée après deux années supplémentaires

Si des clauses de sauvegarde efficaces ne peuvent être négociées d'ici là, l'Accord sur la libre circulation des personnes du 21 juin 1999 devra être dénoncé « dans les meilleurs délais ».

---

<sup>1</sup>Texte de l'initiative « Non à la Suisse à 10 millions ! », [admin.ch](https://www.admin.ch)

## L'initiative dans son contexte historique

L'initiative « Suisse à 10 millions » n'est pas la première, mais la plus récente d'une série d'initiatives populaires fédérales qui réclament, à intervalles réguliers depuis les années 1960, des limites à l'immigration ou à la population. Sur les huit initiatives les plus importantes, une seule a été acceptée. Les données historiques montrent que l'électorat suisse reconnaît les difficultés liées à l'immigration lorsque les infrastructures ne sont pas adaptées, mais rejette massivement les plafonds de population stricts.

### Les initiatives les plus importantes par ordre chronologique :

1970 : Initiative Schwarzenbach (« Contre les infiltrations étrangères »).<sup>2</sup>Ce règlement stipulait que dans chaque canton, à l'exception de Genève, le nombre d'étrangers devait être limité à 10 % de la population suisse. Cependant, la liste des exceptions était très longue, allant des travailleurs saisonniers et des touristes aux fonctionnaires.<sup>3</sup>L'acceptation aurait entraîné l'expulsion d'environ 300 000 à 400 000 personnes.

Avec un taux de participation de 74 %, l'électorat a rejeté l'initiative, 54 % des électeurs votant non et 46 % votant oui.<sup>4</sup>Cependant, le résultat fut un choc politique pour le Conseil fédéral, tous les partis et les associations professionnelles qui avaient unanimement recommandé de voter « non ».

1974 : Troisième initiative anti-immigration (Action nationale).<sup>5</sup>Le projet de loi prévoyait une réduction de la population résidente étrangère à 12 %, à l'exception de Genève où ce pourcentage aurait été limité à 25 %. De plus, le nombre autorisé d'étrangers devait être limité à 500 000. Des exceptions étaient toutefois prévues, notamment pour le secteur hospitalier et les fonctionnaires internationaux. Le projet a été rejeté par 65,8 % des voix.<sup>6</sup>

1977 : Quatrième initiative anti-immigration. Elle prévoyait à nouveau de limiter la proportion d'étrangers, cette fois à 12,5 %. Des exceptions étaient de nouveau stipulées, ainsi qu'une interdiction de licencier des employés suisses pour cause de rationalisation ou de réduction d'effectifs, à condition que des étrangers travaillent dans la même entreprise et dans la même catégorie professionnelle. Rejetée par 70,5 % des voix.<sup>7</sup>

1988 : Initiative « Pour la limitation de l'immigration » (Action nationale). Elle prévoyait un nombre maximal de résidents étrangers. L'objectif était d'éviter que l'immigration n'excède l'émigration. Si la population résidente de la Suisse dépassait 6,2 millions d'habitants, le nombre d'étrangers ayant émigré l'année précédente serait limité à deux tiers au maximum et serait autorisé à immigrer pour une durée de 15 ans. De plus, le

<sup>2</sup>L'initiative Schwarzenbach, [Musée national suisse](#)

<sup>3</sup>Les quatre initiatives contre l'Überfremdung de 1970, 1974, 1977 et 1988, p. 3, SEM.

<sup>4</sup>Initiative « Contre l'Ueberfremdung », [Swissvote](#)

<sup>5</sup>La première initiative « Contre l'Überfremdung » a été retirée en 1968. Celle de 1970 était donc la deuxième. [administrateur](#)

<sup>6</sup>Les quatre initiatives contre l'Überfremdung de 1970, 1974, 1977 et 1988, p. 14, SEM.

<sup>7</sup>Les quatre initiatives contre l'Überfremdung de 1970, 1974, 1977 et 1988, p. 16, SEM.

nombre de permis de séjour saisonniers annuels serait limité à 100 000 et celui des travailleurs frontaliers à 90 000. L'initiative a été rejetée par 69,2 % des suffrages.<sup>8</sup>

2000 : L'« Initiative des 18 % » (Philipp Müller, PLD, initiative privée) proposait de limiter à 18 % la population résidente étrangère. Des exceptions, notamment pour les scientifiques, les cadres, les artistes, les écoliers et les étudiants qualifiés, étaient prévues. La proposition a été rejetée par 63,7 % des suffrages.<sup>9</sup>

2014 : Initiative pour une immigration de masse (UDC). Elle préconisait le contrôle de l'immigration par le biais de quotas annuels et d'une priorité accordée aux citoyens suisses, ainsi que la renégociation des traités internationaux contradictoires, notamment l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Elle a été adoptée avec 50,3 % des voix et un taux de participation de 56,6 %.<sup>10</sup> La mise en œuvre a débuté en 2016 sous une forme considérablement atténuée : au lieu de quotas, une obligation de déclaration des offres d'emploi a été instaurée dans les secteurs affichant un taux de chômage supérieur à la moyenne (principe de préférence nationale allégé). Les éléments conformes à l'Accord sur la libre circulation des personnes ont été délibérément maintenus ; l'exigence de quotas prévue par l'initiative est restée inscrite dans la Constitution, mais n'a pas été transposée en droit.<sup>11</sup>

2014 : Initiative Ecopop (« Halte à la surpopulation – Préservation des ressources naturelles »). Elle préconisait une croissance démographique maximale de 0,2 % par an par l'immigration et demandait au gouvernement fédéral d'allouer 10 % de son aide au développement à la promotion du planning familial volontaire. De plus, aucun traité international ne devait enfreindre les dispositions de l'initiative ni entraver ou empêcher la mise en œuvre de ses objectifs. Les traités existants devaient être modifiés dans un délai de quatre ans.<sup>12</sup> Rejeté avec 74,1 % de réponses.<sup>13</sup>

2020 : Initiative de limitation (SVP). A exigé la fin de la libre circulation des personnes avec l'UE, si nécessaire par une suppression unilatérale.<sup>14</sup> Rejeté avec 61,7 % de votes négatifs, avec un taux de participation de 59,5 %.<sup>15</sup>

2026 : Initiative de développement durable (IDD). L'initiative actuelle.

## Observations

À l'exception de l'Initiative sur l'immigration de masse (IEM) de 2014, toutes les initiatives visant à limiter l'immigration ont été rejetées. Plus la limitation proposée était radicale (objectif de croissance de la population économique de 0,2 %, initiative de limitation

<sup>8</sup>Les quatre initiatives contre l'Überfremdung de 1970, 1974, 1977 et 1988, p. 21, SEM.

<sup>9</sup>Initiative « pour une réglementation de l'immigration », [votes suisses](#)

<sup>10</sup>Initiative « Contre l'immigration de masse », [votes suisses](#)

<sup>11</sup>L'échec de la mise en œuvre d'une initiative populaire provoque une vive polémique. [swissinfo](#)

<sup>12</sup>Initiative populaire fédérale « Halte à la surpopulation – pour préserver les ressources naturelles » [administrateur](#)

<sup>13</sup>Initiative « Stop au surpeuplement – pour préserver les ressources naturelles » [votes suisses](#)

<sup>14</sup>Initiative populaire fédérale « Pour une immigration modérée (Initiative de limitation) » [administrateur](#)

<sup>15</sup>Initiative de limitation [votes suisses](#)

prévoyant la dénonciation de l'Accord sur la libre circulation des personnes), plus le rejet était catégorique.

La seule initiative ayant abouti, l'Initiative pour la mise en œuvre de la mobilité (IMM), était formulée de manière à laisser délibérément place à l'interprétation. L'Assemblée fédérale a exploité cette marge de manœuvre pour éviter de risquer la dénonciation de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). En 2020, les électeurs ont rejeté l'initiative de limitation, qui aurait explicitement appelé à la dénonciation de l'ALCP, à 61,7 %.

Le surpeuplement, les déplacements de population, les infrastructures, le marché du logement, la souveraineté et les programmes de sécurité sociale ont toujours été les arguments avancés à l'appui de telles initiatives. Ce sont en grande partie les mêmes problématiques qui sont aujourd'hui soulevées dans le cadre de l'« Initiative de durabilité ». Cette initiative relance un débat que la Suisse a déjà mené à plusieurs reprises, en utilisant les mêmes arguments, alors même que les électeurs n'ont jamais voté pour une rupture avec l'UE ni pour un plafonnement strict de la population.

*Pour Volt, l'histoire montre que les arguments à l'origine de ces initiatives se répètent depuis des décennies sans qu'aucune autre proposition efficace n'ait été avancée pour résoudre les problèmes. Selon les prévisions des initiateurs de l'époque, l'absence de restrictions aurait dû entraîner d'importants dommages économiques et sociaux. Or, la Suisse demeure l'un des pays les plus riches, les plus attractifs et les plus innovants au monde. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas de problèmes structurels. Certains sont exacerbés par l'immigration, mais un plafond strict ne résout pas les problèmes systémiques ; il en crée de nouveaux, plus importants encore.*

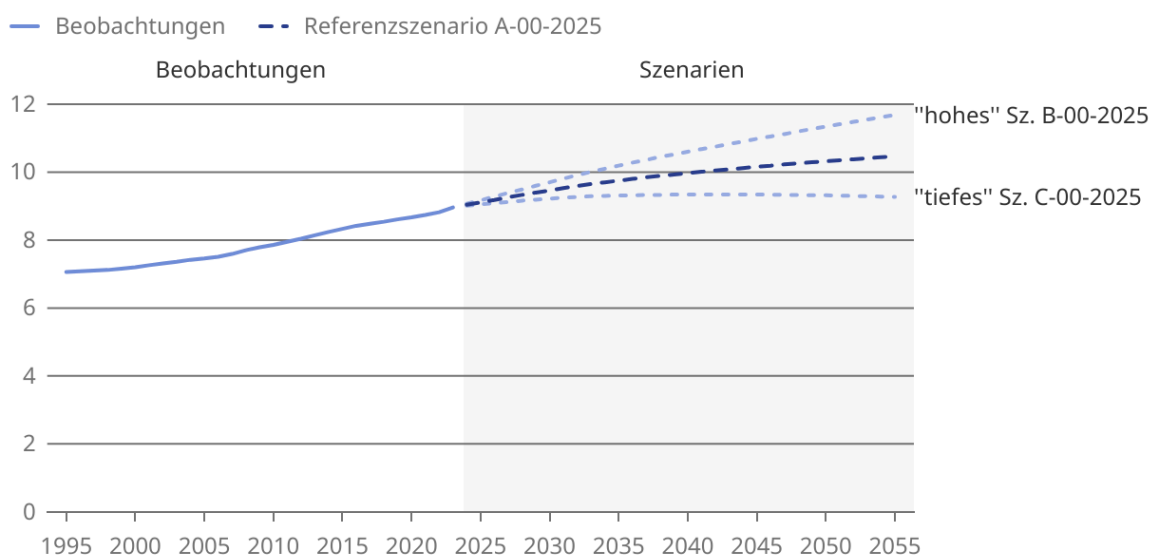
## Effets

Ce chapitre présente les effets attendus de l'adoption de l'initiative. Cependant, ces effets dépendent fortement de l'évolution démographique de la Suisse et de la mise en œuvre de l'initiative. Par souci de simplification, on suppose que l'initiative sera mise en œuvre de manière uniforme. L'analyse distingue donc les trois scénarios présentés par l'Office fédéral de la statistique (OFS).<sup>16</sup>

Les trois scénarios reposent sur des hypothèses relatives à l'évolution future des taux de natalité, de mortalité, d'immigration et d'émigration, ainsi qu'à l'acquisition de la nationalité suisse. Le scénario bas, le scénario haut et le scénario de référence sont présentés. Ce dernier décrit l'évolution démographique qui paraissait la plus plausible pour les décennies à venir au moment du calcul.

### Entwicklung der ständigen Wohnbevölkerung der Schweiz gemäss den drei Grundscenarien

In Millionen



Datenstand: 15.04.2025  
Quelle: BFS – SZENARIEN

gr-d-01.03.01-001  
© BFS 2025

**Figure I : Développement** de la population résidente permanente de Suisse selon les trois scénarios de base.

**Source** Office fédéral de la statistique (FSO), Scénarios démographiques 2025-2055 (STAT-TAB), 2025

<sup>16</sup>Scénarios suisses, [bfs.admin.ch](https://bfs.admin.ch)

Selon les trois scénarios, les deux premiers seuils de l'initiative seraient atteints dans les années suivantes :

seuil	Faible	Référence	Haut
<b>9,5 millions (Niveau 1)</b>	-	2031	2028
<b>10 millions (étapes 2 et 3)</b>	-	2041	2033

**Tableau 1 : Vue d'ensemble** des trois scénarios et seuils.

Pour l'année de référence des niveaux 2 et 3, l'année suivant l'atteinte du seuil a été choisie. À proprement parler, le niveau 2 est donc atteint un an plus tôt et le niveau 3 un an plus tard.

**Source des données : Office fédéral de la statistique (FSO), Scénarios démographiques 2025-2055 (STAT-TAB), 2025**

L'analyse de chaque scénario étant trop complexe, nous partons du principe que le scénario de référence se réalise. On peut supposer qu'en cas de croissance plus forte, les effets se décaleront dans le temps. Le scénario de faible croissance n'entraînant pas de mécanisme dépendant d'un seuil, il ne sera pas abordé plus en détail.

## Marché du travail et économie

### Données démographiques

**La Suisse est confrontée à un vieillissement de sa population d'une ampleur jusqu'alors observée uniquement au Japon. Cette initiative ne ferait qu'aggraver cette tendance. Parmi les conséquences potentielles figurent un âge de départ à la retraite plus élevé, une dette publique accrue, des coûts d'assurance maladie plus importants et le travail forcé des personnes âgées. Parallèlement, l'évolution démographique engendre une pénurie structurelle de main-d'œuvre : sans immigration, on constate un déficit d'environ 39 800 travailleurs par an, et avec une application stricte du plafond, l'emploi en 2060 serait inférieur d'environ 7 % au scénario de référence, soit une différence d'environ 350 000 personnes. L'immigration ne peut résoudre à long terme les problèmes structurels du système de retraite par répartition, même si elle peut atténuer, à titre accessoire, l'évolution démographique actuelle. Cette initiative restreindrait fortement les possibilités d'une gestion de la structure par âge adaptée aux besoins, rendant extrêmement difficile la résolution des défis démographiques auxquels la Suisse est confrontée.**

La démographie suisse joue un rôle crucial dans l'impact de cette initiative. Un nombre important de retraités, comparé à une population en âge de travailler relativement faible, aura un impact négatif sur le système de sécurité sociale suisse et l'assurance maladie obligatoire. Actuellement, l'évolution démographique explique environ 17 % à 22 % de la hausse des coûts de l'assurance maladie, la hausse des prix des médicaments étant le principal facteur d'augmentation de ces coûts.<sup>17,18</sup> L'étude démographique part du principe

<sup>17</sup>Quels sont les facteurs à l'origine de la croissance des coûts des soins de santé ? [CSS](#)

<sup>18</sup>Effet démographique sur l'assurance maladie obligatoire en Suisse, OFSP.

que l'effet d'un plafonnement de la population sur les coûts de l'assurance maladie serait minime.<sup>19</sup> La part des coûts de l'assurance maladie dans le revenu moyen ne serait donc supérieure que de 1,1 % à celle du scénario de référence sans plafond de population.

## Vieillessement de la population

Actuellement, la proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus est d'environ 20 %.<sup>20</sup> D'après le scénario de référence, la population atteindra 10 millions d'habitants aux alentours de 2040. À ce moment-là, la répartition par âge serait la suivante :

Modifier	personnes	Partie
<b>Total</b>	10 millions.	-
<b>0-19</b>	1,9 million.	19 %
<b>20-39</b>	2,4 millions.	24 %
<b>40-64</b>	3,4 millions.	34 %
<b>65 ans et plus</b>	2,4 millions.	24 %

**Tableau 2** : Structure par âge de la Suisse en 2040.

Par souci de simplification, un arrondi a été appliqué. Seul l'arrondi supérieur du groupe d'âge 0-19 ans entraîne une distorsion notable, qui influence positivement la structure par âge. En conséquence, les effets démographiques suivants sont légèrement sous-estimés.

**Source des données** : Scénarios d'évolution démographique par groupe d'âge. Résultats du scénario de référence A-00-2025. [BFS](#)

Un calcul approximatif illustre le problème démographique. Si l'on extrapole sur les 25 années suivantes,<sup>21</sup> et en supposant,<sup>22</sup> étant donné que 8,1 % des personnes âgées de 65 ans et plus vivant en 2040 seront encore en vie en 2065, et que 77 % des personnes âgées de 40 à 64 ans prendront leur retraite, le tableau suivant se dessine : le groupe des 65 ans et plus représenterait 28 à 33 %.<sup>23</sup> La proportion de la population dépend de l'évolution de l'espérance de vie et de la structure par âge des immigrants qui remplacent la population partant au départ. Dans le scénario de référence du FSO, cette proportion est d'environ 25 à 26 %.

L'étude démographique crée différents scénarios pour une même question et examine le taux de dépendance des personnes âgées (qui indique le rapport entre les personnes de plus de 65 ans et celles âgées de 20 à 64 ans et qui est actuellement d'environ 33 %).<sup>24</sup> Elle

<sup>19</sup>Évaluation de l'impact de la limitation de la population en Suisse à 10 millions, p. 68, [Démographique](#)

<sup>20</sup>Altérer, [BFS](#)

<sup>21</sup>Les données BFS ne vont que jusqu'en 2055. Les valeurs jusqu'en 2065 ont été sélectionnées en fonction de la tendance observée jusqu'en 2055.

<sup>22</sup>Tableau complet de la mortalité annuelle, 2022

<sup>23</sup>Les deux cas extrêmes : soit toutes les personnes décédées sont remplacées par des personnes nettement plus jeunes, soit par des personnes du même âge.

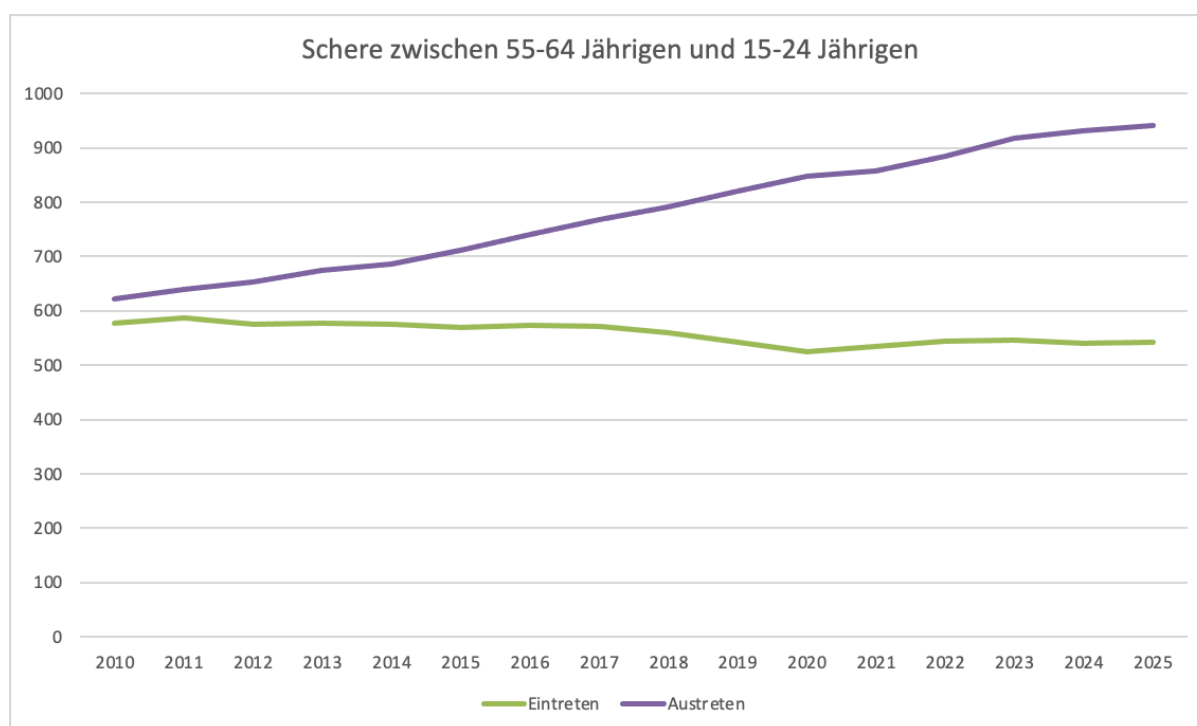
<sup>24</sup>Altérer, [BFS](#)

devrait se situer entre 49,6 % et 49,7 % en 2060 (scénario de référence : 46,5 %). L'étude démographique met ainsi en évidence un problème croissant, qu'une initiative soit mise en place ou non, cette dernière risquant même d'aggraver la situation.<sup>25</sup>

Avec cette proportion, la Suisse figurerait parmi les pays affichant le pourcentage le plus élevé de personnes âgées de plus de 65 ans, selon les données actuelles. Actuellement, seul le Japon atteint ce niveau.<sup>26</sup> une valeur plus élevée. Dans ce cas, le vieillissement de la population a contribué à l'endettement national élevé, mais n'en est pas la seule cause.<sup>27</sup> Des impôts et des prélèvements plus élevés, une augmentation des coûts de l'assurance maladie, un âge de départ à la retraite plus élevé ou le travail involontaire des personnes âgées ne sont donc pas des conséquences irréalistes de l'accélération du vieillissement de la population. Cette initiative accentuerait ces conséquences (par exemple, avec des prélèvements encore plus élevés). Cependant, son impact varierait selon les régions.

## Impact sur le marché du travail

La structure démographique du marché du travail suisse est un facteur déterminant des tendances à moyen terme de ce marché. Depuis les années 2010, l'écart entre les entrées et les sorties du marché n'a cessé de se creuser, engendrant ainsi une demande de main-d'œuvre étrangère.



<sup>25</sup> Estimation de l'impact d'une limitation de la population en Suisse à 10 millions, p.

30, [Démographique](#)

<sup>26</sup> Monaco a également une valeur plus élevée. Cependant, en tant que pays, il n'est pas comparable à la Suisse.

<sup>27</sup> Qu'est-ce qui explique la dette publique élevée du Japon ? [Banque fédérale de réserve de Saint-Louis](#)

**Figure II :** *Vague de retraites et déficit de remplacement sur le marché du travail suisse 2010-2025.*

**Source des données :** Personnes employées par sexe, nationalité, groupes d'âge, [BFS](#)

En 2025, 941 000 personnes actives âgées de 55 à 64 ans étaient proches de la retraite, ce qui correspond à environ 94 100 départs à la retraite par an. À titre de comparaison, 543 000 personnes actives âgées de 15 à 24 ans partaient à la retraite, soit un solde net annuel d'environ 54 300 nouveaux actifs.<sup>28</sup> Le déficit structurel annuel s'élève ainsi à environ 39 800 personnes hors immigration, et a augmenté d'environ 2 700 personnes par rapport à 2023. Mesures de soutien aux familles et hausse de la productivité<sup>29</sup> Cet écart pourrait au mieux être atténué à long terme (20-30 ans), mais pas comblé à court terme.<sup>30</sup> Les mesures de soutien qui permettraient aux femmes d'accroître leur charge de travail, par exemple grâce à de meilleurs services de garde d'enfants, pourraient avoir un effet à court terme, mais ne répondent pas à elles seules aux besoins à long terme.<sup>31</sup> Si l'objectif de limiter la population à 10 millions d'habitants est maintenu, la proportion de la population en âge de travailler diminuera d'année en année en raison de facteurs démographiques. Cela accentuera la pression sur les systèmes de protection sociale.

L'étude démographique indique qu'avec une application stricte de la limite de 10 millions, l'emploi en 2060 serait inférieur de 7 % à celui du scénario de référence.<sup>32</sup> Cela représenterait une différence d'environ 350 000 personnes employées en 2060. Il convient de noter que plus la mise en œuvre est stricte, par exemple les mesures rigides déjà en place pour 9,5 millions de personnes, plus la différence par rapport au scénario de référence sera importante.

## Effets de l'immigration

L'immigration de jeunes travailleurs ralentit l'évolution démographique en stabilisant le taux de dépendance à court terme. Un taux de fécondité plus élevé aurait le même effet, mais son impact sur le marché du travail ne se ferait sentir qu'après un délai de 20 à 25 ans. Ces deux approches peuvent combler les lacunes du marché du travail et se complètent. Elles ne sont pas exclusives l'une de l'autre.

Les problèmes structurels du système de retraite par répartition ne peuvent toutefois être résolus par la seule maîtrise de l'immigration. Il est nécessaire (I) une réforme structurelle des secteurs concernés et (II) une politique démographique durable.

Un plafond démographique rigide restreint la flexibilité démographique et complique la gestion de la structure par âge en fonction de la demande. Ces caractéristiques sont incompatibles avec l'objectif d'une démographie stable à long terme. De plus, cette initiative aggrave simultanément la structure par âge, ce qui peut constituer un conflit

---

<sup>28</sup>Par souci de simplification, on suppose une distribution uniforme. En réalité, la distribution varie au fil des années.

<sup>29</sup>Par exemple, grâce à l'IA

<sup>30</sup>Comblent les lacunes du marché du travail ; l'AVS (assurance vieillesse et survivants suisse) est toujours confrontée à des problèmes.

<sup>31</sup>Évaluation de l'impact de la limitation de la population en Suisse à 10 millions, p. 39, [Démographique](#)

<sup>32</sup>Évaluation de l'impact de la limitation de la population en Suisse à 10 millions, p. 37, [Démographique](#)

d'objectifs, dans la mesure où une structure par âge plus durable peut être considérée comme un objectif.

### **Position du volt**

*Volt Suisse considère le vieillissement accru de la population, dû au plafonnement des naissances, comme un risque majeur pour la Suisse. Tous les secteurs, de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) aux finances publiques, seraient impactés négativement. Pour combler les déficits qui en résulteraient, notamment en termes de recettes fiscales, une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) apparaîtrait comme un instrument politique évident, comme cela a déjà été évoqué récemment. Cependant, la TVA étant régressive – les ménages à faibles revenus étant proportionnellement plus pénalisés – et les baisses d'impôts se répercutant moins efficacement et plus lentement sur les prix que les hausses, Volt Suisse rejette cette approche, ainsi qu'une revalorisation générale des pensions.*

*L'immigration, en ralentissant l'évolution démographique, est importante pour la Suisse. Cependant, elle ne devrait pas constituer la principale motivation d'une immigration accrue, car cela occulte la qualité des immigrés. Volt considère donc que les principaux atouts de l'immigration résident dans les personnes elles-mêmes, leurs qualifications et leur complémentarité avec les travailleurs suisses sur le marché du travail.*

*Le ralentissement de l'évolution démographique est donc un effet secondaire important. Néanmoins, la Suisse doit s'attaquer aux problèmes structurels de son système de sécurité sociale, de sa société et de son marché du travail.*

## Aperçu des accords bilatéraux I

**En résumé, le PIB par habitant devrait être inférieur de 1,65 % à 4,7 % d'ici 2045 à ce qu'il aurait été avec le maintien des Accords bilatéraux I. Si l'effet absolu sur le revenu (environ 2 000 CHF par habitant) est principalement dû à la baisse des revenus du capital et affecte donc les segments les plus riches de la population, les revenus faibles et moyens sont directement menacés par une baisse réelle des salaires d'environ 1 % en raison de la diminution de la productivité globale.**

Concernant l'impact économique, deux rapports retiennent actuellement l'attention : tout d'abord, l'étude Ecoplan (commandée par SECO).<sup>33</sup>, deuxièmement, le rapport de Swiss Economics (commandé par Autonomiesuisse)<sup>34</sup>L'étude Ecoplan modélise les effets des accords bilatéraux I, tandis que le rapport de Swiss Economics en propose une analyse critique. Ce rapport a été commandé par Autonomiesuisse, une organisation qui milite publiquement pour une plus grande autonomie de la Suisse vis-à-vis de l'UE.

## Pertinence des accords bilatéraux I

Les accords bilatéraux I (Bil. I) portaient sur la libre circulation des personnes, les obstacles techniques au commerce (ATC), le transport aérien, le transport terrestre, l'agriculture, les marchés publics et la recherche. Ces derniers ont expiré en 2002.<sup>35</sup>Les accords bilatéraux I sont également liés par une clause de caducité : la dénonciation de l'un des sept accords entraîne la nullité immédiate de tous les autres. La dénonciation de l'accord sur la libre circulation des personnes entraîne donc la dénonciation de tous les autres accords. Par conséquent, les effets économiques pertinents correspondent à l'effet global des accords bilatéraux I et non pas seulement aux effets de l'accord sur la libre circulation des personnes.

## Impact économique de la résiliation des accords bilatéraux I

L'étude d'Ecoplan prévoit une baisse du PIB par habitant de 1,65 % si les accords bilatéraux I sont résiliés.<sup>36</sup>Ecoplan part également du principe d'une forte mobilité internationale des capitaux. Ceci entraîne la délocalisation de la production de la Suisse vers d'autres pays en cas de dénonciation des accords bilatéraux I. Cette sortie de capitaux réduit la demande de main-d'œuvre davantage que la baisse de l'immigration ne réduit l'offre. Par conséquent, les salaires réels diminuent malgré une concurrence moindre sur le marché du travail. Plus précisément, les salaires réels des travailleurs peu et moyennement qualifiés baissent de 1,08 %. Pour les travailleurs hautement qualifiés, la baisse n'est que de 0,27 %, car ils sont plus facilement remplaçables par des travailleurs nationaux et la perte d'immigration en provenance de l'UE est proportionnellement plus importante pour eux. L'effet d'atténuation résultant de la réduction de la concurrence est donc plus marqué pour les travailleurs hautement qualifiés et compense mieux la sortie de capitaux.

<sup>33</sup>Impacts économiques de la résiliation des accords bilatéraux I, [seco.admin.ch](https://seco.admin.ch) Mise à jour 2025.

<sup>34</sup>Impact économique de l'accord Suisse-UE, [économie suisse](https://economie.suisse)

<sup>35</sup>Accords bilatéraux I (1999), [admin.ch](https://admin.ch)

<sup>36</sup>Effets économiques de la résiliation des accords bilatéraux I, pp. 66-72, [seco.admin.ch](https://seco.admin.ch) Mise à jour 2025.

Un élément essentiel des résultats de l'étude Ecoplan est la forte baisse des revenus du capital (-5,03 %, soit -22,15 milliards de francs suisses). Comme indiqué précédemment, ce résultat repose sur l'hypothèse d'une forte mobilité internationale des capitaux, qui migrent lorsque la conjoncture est défavorable. Ceci soulève deux questions :

### **(i) L'hypothèse est-elle plausible ?**

Alors que les capitaux financiers et les investissements de portefeuille sont très mobiles, la situation est différente pour les sites de production. Pour les PME, et notamment les petites entreprises, la délocalisation à l'étranger est difficile, voire impossible ; le menuisier du coin ne va pas déménager à Stuttgart. En revanche, environ la moitié de la population active en Suisse, en équivalent temps plein, travaille dans des entreprises de taille moyenne et des grandes entreprises.<sup>37</sup> Les économies d'échelle et la productivité jouent ici un rôle déterminant. Toutes deux diminueraient si les accords bilatéraux I étaient résiliés en raison des difficultés commerciales qui en résulteraient avec les États membres de l'UE, entraînant une perte de parts de marché pour les entreprises suisses moins productives par rapport à leurs concurrentes étrangères. Ceci impacterait négativement les revenus du travail et du capital en Suisse. Par conséquent, les salaires baisseraient, tandis que les investisseurs suisses transféreraient leurs capitaux à l'étranger pour obtenir des revenus du capital plus élevés. La possibilité de ce transfert a un effet positif sur les revenus du capital, car elle atténue les pertes. Cet effet est déjà pris en compte dans l'étude Ecoplan.

### **(ii) Le calcul est-il correct ?**

Le principal reproche adressé à l'étude de Swiss Economics est que le calcul du revenu du capital confond les notions de revenu domestique et national, surestimant ainsi considérablement l'effet sur les résidents locaux. Ce reproche est partiellement justifié d'un point de vue méthodologique ; toutefois, même après correction, l'effet demeure sensiblement négatif.

Ecoplan indique que les revenus du capital domestique diminueraient de 5,03 %. Il s'agit là d'une simplification, car une partie de cette baisse toucherait non pas les résidents, mais les étrangers. La perte de 2 500 CHF par habitant doit donc être considérée comme un indicateur macroéconomique et non comme une perte de revenu réelle pour chaque résident. Une estimation précise de la perte pour les résidents manque simplement de données concernant la part du capital détenue par les étrangers. Ecoplan part du principe qu'au maximum un quart du stock de capital est détenu par des étrangers, ce qui se traduit par une perte de revenu d'environ 2 000 CHF par résident.<sup>38</sup>

Toutefois, Ecoplan ne tient pas compte de tous les effets. Il omet notamment l'effet de la perte d'attractivité des territoires. L'étude BAK modélise cet effet et prévoit une baisse du PIB par habitant de 4,7 % d'ici 2045 par rapport à un scénario où les accords bilatéraux I

<sup>37</sup>PME suisses, 2024 [OBT et HSG](#)

<sup>38</sup>Perte de revenus selon Ecoplan : 2 545 CHF par habitant. Part des pertes de revenus du capital : 84 %. Cela représente environ 2 137,80 CHF par habitant. On déduit maintenant 25 % des revenus du capital perçus par les étrangers. Ainsi,  $2\,137,80 \text{ CHF} - (\frac{1}{4} * 2\,137,80 \text{ CHF}) = 1\,603,35 \text{ CHF}$  par habitant. 407,20 CHF proviennent des pertes de revenus du travail. En ajoutant ce montant aux 1 603,35 CHF par habitant, on obtient 2 010,55 CHF par habitant.

restent en vigueur.<sup>39</sup>Cependant, la perte d'attractivité est difficile à prévoir, ce qui explique pourquoi ce chiffre est sujet à une incertitude considérable.

En raison des incertitudes concernant la baisse de l'attractivité du lieu, la fourchette de la perte potentielle de PIB par habitant s'étend de -1,65 % à -4,7 %.

### **Renégociation de l'accord sur la libre circulation des personnes**

Auparavant, on supposait une résiliation directe de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Cependant, la deuxième étape de l'initiative prévoit la possibilité de renégocier l'ALCP afin d'éviter la troisième étape et, par conséquent, sa résiliation. L'expérience passée montre qu'une telle renégociation serait difficile. La mise en œuvre de l'initiative de 2014 sur l'immigration de masse, par exemple, s'est déjà heurtée à ce problème. À l'époque, le Parlement s'était trouvé dans l'incapacité de mettre en œuvre l'initiative sans que cela n'entraîne la résiliation de l'ALCP et, de ce fait, des accords bilatéraux.<sup>40</sup>

### **Position du volt**

*Volt considère la coopération étroite avec les autres États européens comme le principal pilier de la stabilité économique de la Suisse. L'étude Ecoplan démontre l'importance des accords bilatéraux I, même sans perte d'attractivité. La dénonciation de ces accords constituerait un problème majeur, tant sur le plan économique que politique, et isolerait la Suisse en Europe. À l'heure où l'économie mondiale est fragilisée par de nombreux conflits, des partenaires fiables sont essentiels à la croissance économique et à la sécurité des approvisionnements. Cette initiative met en péril ces relations et, par conséquent, la stabilité et la prospérité de la Suisse.*

---

<sup>39</sup>La perte de ces accords bilatéraux aurait de graves conséquences pour l'économie suisse.[DERRIÈRE](#)

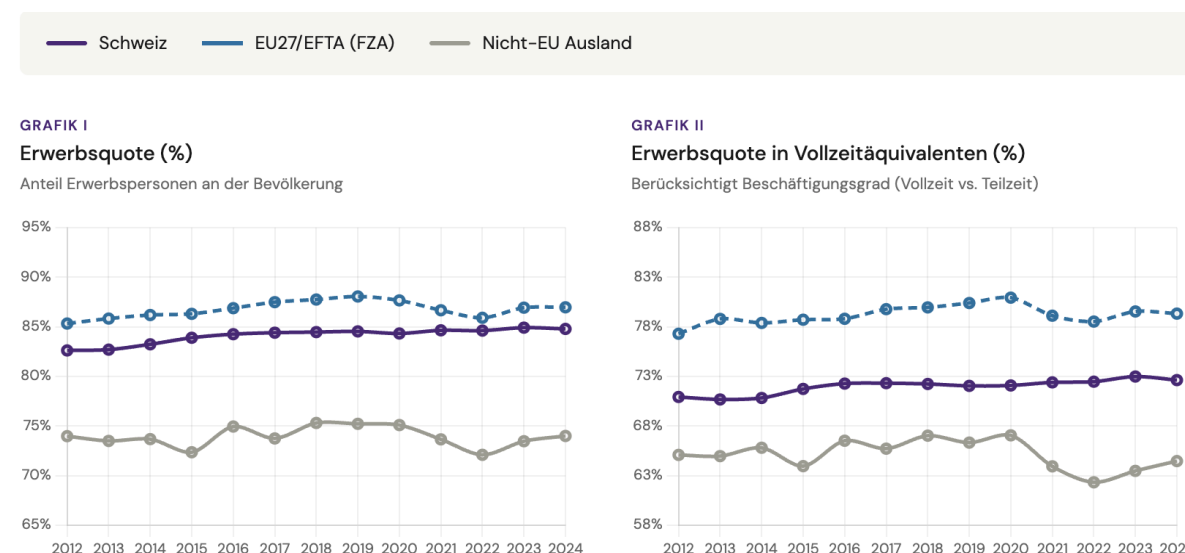
<sup>40</sup>L'échec de la mise en œuvre d'une initiative populaire provoque une vive polémique.[swissinfo](#)

## Structure du marché du travail

L'économie suisse est structurellement dépendante des travailleurs étrangers, tant dans tous les secteurs qu'en raison des tendances démographiques. L'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) constitue le mécanisme le plus efficace pour garantir une immigration qualifiée et adaptée au marché du travail. Sa résiliation mettrait à rude épreuve des infrastructures essentielles comme la santé, fragiliserait la protection des salaires et confronterait la Suisse à des défis démographiques qui ne pourraient être que partiellement relevés, même par une immigration accrue.

(En raison de la longueur du chapitre, la position de Volt se trouvera à la fin de chaque sous-chapitre. Il y aura également des résumés ponctuels au début des sous-chapitres.)

La proportion de personnes employées de nationalité étrangère a augmenté d'environ 50 % depuis 1999 et s'élève à 34,9 %, y compris les travailleurs frontaliers. Le taux d'emploi en Suisse est de 84,8 %, ce qui en fait l'un des plus élevés d'Europe.



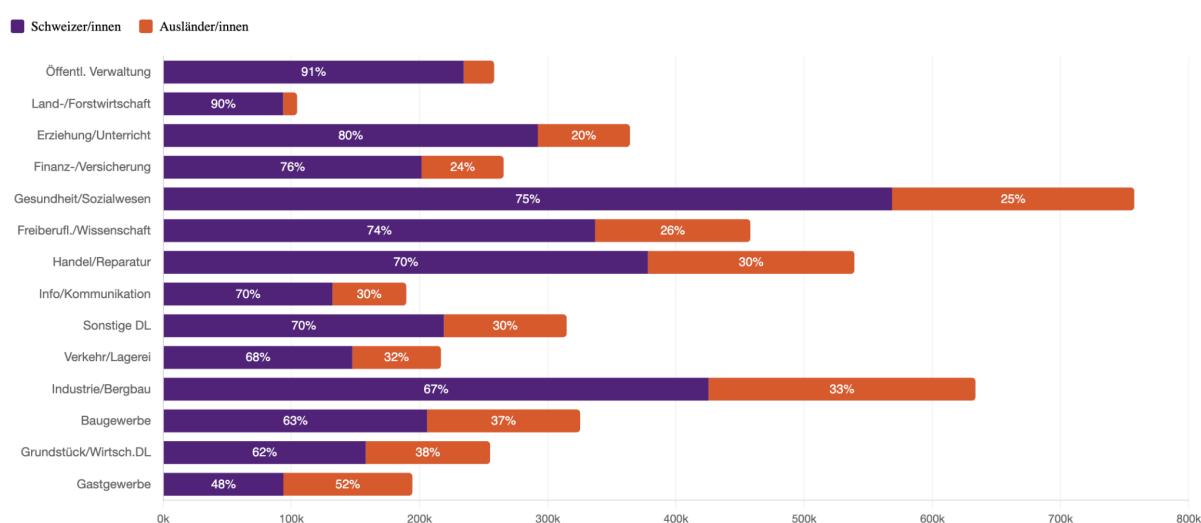
**Figure V : Graphique I :**Taux d'emploi (%) par origine depuis 2012.**Graphique II :**Taux d'emploi (%) en équivalents temps plein par origine depuis 2012. Enquête suisse sur la population active (ESA), Office fédéral de la statistique (OFS)

De plus, la charge de travail des personnes employées est plus élevée parmi les immigrés de l'UE/AELE et des pays tiers, y compris les femmes.<sup>41</sup> Par exemple, parmi les ressortissants de pays tiers, 51 % des femmes salariées occupent un emploi à 90-100 % de leur capacité, contre 40 % chez les Suissesses. Le taux d'emploi élevé et le taux d'utilisation des capacités des migrants de l'UE/AELE démontrent que la libre circulation des personnes répond parfaitement aux besoins du marché du travail suisse.

<sup>41</sup>21e rapport de l'Observatoire sur l'accord relatif à la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, p. 39, [SEC](#)

## Dépendance structurelle à l'égard des travailleurs étrangers

Dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, les travailleurs étrangers sont déjà plus nombreux que les Suisses (52 %) ; dans le secteur de la santé et des services sociaux, un employé sur quatre n'est pas de nationalité suisse. Une part importante de l'économie suisse ne pourrait fonctionner sans main-d'œuvre étrangère, notamment dans les secteurs à faible marge de manœuvre où les pénuries de personnel ne peuvent être compensées. Les services et produits suisses, aujourd'hui considérés comme acquis, ne seraient pas disponibles à ce niveau sans l'immigration. À long terme, un plafonnement strict de la population entraînera donc une diminution de la disponibilité ou une expansion des services, produits et entreprises existants, en fonction notamment des évolutions technologiques.



**Figure III :** Part des ressortissants étrangers dans la population active selon la période économique 2025.

Source: [BFS](#)

### Les travailleurs frontaliers :

Cette dépendance est particulièrement marquée chez les travailleurs frontaliers, qui représentaient plus de 20 % de la main-d'œuvre étrangère en 2023.<sup>42</sup> Le Tessin est particulièrement exposé à cet égard : les travailleurs frontaliers y représentent plus de 32 % de la population active.<sup>43</sup> Cette initiative présente un risque élevé dès le départ, car le renforcement des contrôles aux frontières, même avant la dénonciation de l'Accord sur la libre circulation des personnes, peut considérablement entraver leur travail.

### Pénurie de compétences et acquisition de cerveaux

Les personnes particulièrement touchées par la pénurie de main-d'œuvre qualifiée comprennent les spécialistes des professions de la santé, les chefs de chantier, les contremaîtres, les directeurs de production et les spécialistes des professions

<sup>42</sup> Les travailleurs étrangers titulaires d'un permis de séjour, [BFS](#)

<sup>43</sup> 20e rapport de l'Observatoire de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, p. 24, SECO

d'ingénierie.<sup>44</sup>Cependant, il ne s'agit pas seulement d'un problème suisse, mais d'un phénomène mondial.<sup>45</sup>Ces pénuries s'aggravaient considérablement si l'accès à la main-d'œuvre étrangère qualifiée devenait plus difficile.

De plus, la Suisse bénéficie de manière disproportionnée de ce que l'on appelle le gain de cerveaux : 61 % des personnes entrées en Suisse en provenance de l'UE/AELE depuis 2015 sont titulaires d'un diplôme universitaire, une proportion qui n'a cessé d'augmenter depuis 1990 et qui est particulièrement pertinente pour la Suisse en tant que lieu d'innovation (voir le chapitre « Innovation »).<sup>46</sup>

### Horaires en fonction du niveau de qualification<sup>47</sup>

Le secteur le plus durement touché par un plafonnement de la population serait celui de la main-d'œuvre non qualifiée. Des pertes de main-d'œuvre importantes seraient constatées dans des secteurs tels que l'hôtellerie-restauration (-20,4 %), l'agriculture et la sylviculture (-17,8 %), la construction (-17,7 %) et les transports et l'entreposage (-16,7 %) par rapport au scénario de référence. Ces secteurs seraient principalement affectés par les emplois difficiles à remplacer ou à automatiser. En conséquence, les services devraient être réduits ou les prix augmentés.

Pour les travailleurs qualifiés possédant une formation professionnelle de base et des qualifications intermédiaires, la différence serait de 10 %, soit environ 188 000 personnes. Il s'agit notamment d'ouvriers qualifiés, d'employés de bureau, de vendeurs et de professions similaires. Bien que la Suisse forme de nombreux jeunes dans ces domaines, elle ne le fait pas pour pallier le manque de main-d'œuvre dû au vieillissement de sa population.

Parmi les professionnels qualifiés, la différence de -8,3 % n'est pas particulièrement importante, mais elle est très significative, car le secteur infirmier serait fortement touché. Plus de détails à ce sujet dans l'encadré « Santé ».

Pour les professionnels hautement qualifiés, la différence s'élèverait à environ -10,6 %. Cela concerne notamment les services scientifiques et techniques tels que les ingénieurs, les architectes et les chercheurs (-12 %), les services de santé et sociaux, y compris les médecins spécialistes, les infirmiers spécialisés et les psychologues (-9,2 %), et d'autres encore. Cette différence nuirait principalement à l'innovation, un point abordé en détail dans le chapitre « Productivité et innovation ».

*Malgré une immigration importante et un faible taux de chômage, des carences structurelles persistent dans certains secteurs, en Suisse comme dans le monde. Il est crucial d'en examiner en détail les causes profondes et de mettre en œuvre des mesures politiques pour y remédier, par exemple en créant des conditions de travail attractives, telles que celles nécessaires dans le secteur des soins infirmiers. Cependant, la pénurie actuelle de main-d'œuvre qualifiée n'indique pas que l'immigration soit défailante. En définitive, l'immigration reste largement tributaire de l'offre de main-d'œuvre existante, qui se renouvelle significativement. Par ailleurs, il est essentiel de faciliter l'accès des femmes au travail à temps plein. Cela implique avant tout d'améliorer les services de garde d'enfants.*

<sup>44</sup>Indice de pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Suisse, [UZH](#)

<sup>45</sup>La pénurie de main-d'œuvre qualifiée n'est que le début, [swissinfo](#)

<sup>46</sup>Comment la numérisation favorise l'immigration de travailleurs hautement qualifiés, [ETH](#)

<sup>47</sup>Estimations de l'impact d'une limitation de la population en Suisse à 10 millions d'habitants, pp. 44-46, [Démographique](#)

**Volt**

Suisse / Suisse / Svizzera / Svizra / Switzerland

---

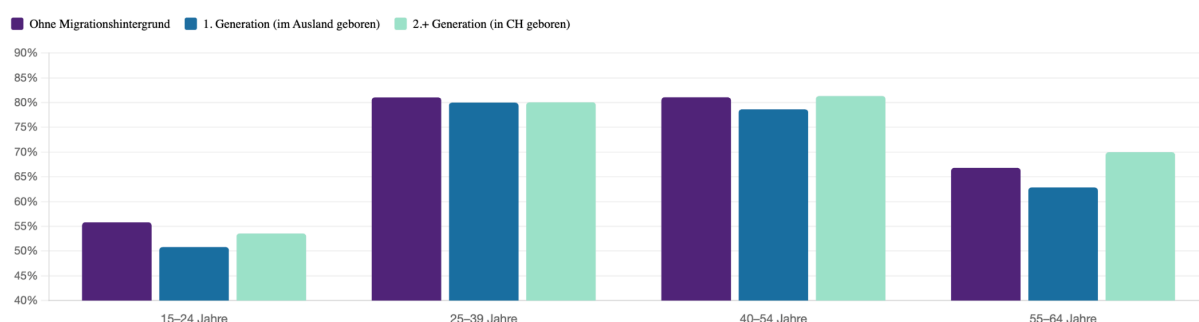
**Volt**

## Incidence pour les travailleurs suisses

En moyenne en Suisse, les travailleurs étrangers complètent la main-d'œuvre locale au lieu de la remplacer. Au niveau régional, et notamment au Tessin, des écarts de salaires entre les locaux et les travailleurs frontaliers sont manifestes, ce qui justifie un suivi rigoureux du respect de la réglementation en matière de protection des salaires et la mise en œuvre de mesures appropriées. Globalement, les mesures d'accompagnement ont largement permis d'éviter la pression salariale redoutée. Sans l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), la protection des salaires disparaîtrait, engendrant de nouveaux risques pour les travailleurs suisses.

Même analysé séparément par nationalité, le taux d'emploi en Suisse demeure relativement élevé, malgré les différences démographiques. Les ressortissants des pays de l'UE-27 et de l'AELE, qui représentent plus de 60 % de la population résidente étrangère, affichent un taux d'emploi légèrement supérieur à celui des travailleurs suisses.<sup>48</sup> Cela ne signifie pas que cette proportion plus élevée occupe un emploi, mais plutôt que ce groupe est davantage tourné vers le marché du travail. Parmi les personnes originaires d'autres pays (européens), les femmes en particulier affichent un taux d'emploi nettement inférieur, notamment en équivalent temps plein (ETP).

Étant donné que le débat électoral utilise souvent le terme générique d'« étrangers », une ventilation par tranche d'âge s'avère utile. Les différences démographiques peuvent fausser considérablement les taux d'emploi. Il convient de noter que les statistiques suisses de l'emploi (SEK) ne prennent en compte que les résidents permanents, c'est-à-dire les personnes titulaires d'un permis de séjour d'au moins 12 mois. Les séjours de courte durée ne sont pas comptabilisés dans ces statistiques.



**Graphiques IV :** Taux d'emploi selon l'origine migratoire, ventilé par groupes d'âge.

**Source:** Enquête suisse sur la population active (ESA), Office fédéral de la statistique (OFS)

La répartition par groupes d'âge révèle deux tendances structurelles :

### (I) L'intégration au marché du travail de la deuxième génération

Les personnes de la deuxième génération sont proches de celles qui n'ont pas d'origine migratoire, ce qui indique une forte intégration du marché du travail sur une génération.

### (II) Défis aux âges extrêmes de la première génération

<sup>48</sup> Composition de la population étrangère, BFS

Parmi les individus de première génération, on observe des écarts marqués aux âges extrêmes :

Pour les jeunes de 15 à 24 ans, plusieurs facteurs rendent l'intégration au marché du travail difficile : l'entrée tardive dans le système suisse d'enseignement professionnel, le manque de qualifications scolaires, les barrières linguistiques et l'accès limité à la formation professionnelle.

Chez les 55-64 ans, les parcours professionnels physiquement exigeants, le manque de possibilités de reconversion et la discrimination sur le marché du travail entraînent une retraite anticipée. Cette liste n'est pas exhaustive.

### **Chômage et obstacles structurels**

Lorsqu'on compare les taux d'emploi, il convient de noter que le taux de chômage est plus élevé chez les travailleurs étrangers que chez les travailleurs suisses. Selon les données de l'OFS, cet écart se situe entre 3,5 et 4 points de pourcentage environ dans chaque tranche d'âge.<sup>49</sup>Cela exclut en grande partie les explications démographiques et met en évidence des barrières structurelles.

Selon le 21e rapport de l'Observatoire de la libre circulation des personnes, le taux de chômage des immigrés de l'UE/AELE est historiquement plus élevé que celui des travailleurs suisses.<sup>50</sup>Pour les ressortissants de pays tiers, le taux de chômage s'élève à 10,7 % (2022), soit un niveau nettement supérieur. Les différences observées entre les pays de l'UE/AELE, notamment, s'expliquent par des disparités sectorielles et géographiques. Par exemple, les Portugais et les Espagnols occupent plus fréquemment des emplois saisonniers ou cycliques et sont majoritairement employés en Suisse romande, où le chômage est plus élevé qu'en Suisse alémanique. Si le taux de chômage diminue avec la durée de séjour, tant pour les ressortissants de pays tiers que pour les immigrés de l'UE/AELE, il reste néanmoins plus de deux fois supérieur pour les premiers, même après 12 ans.<sup>51</sup>Cela démontre que l'intégration au marché du travail est nettement plus difficile ici.

### **Protection des salaires**

On craint souvent que les travailleurs étrangers ne tirent les salaires vers le bas ou ne remplacent les travailleurs suisses moins bien rémunérés. Bien que des infractions et des pratiques de concurrence déloyale en matière de salaires existent, l'effet négatif redouté de ces pressions salariales n'a pas encore été démontré.<sup>52</sup>Ceci est rendu possible grâce aux mesures d'accompagnement qui, grâce à leur grande flexibilité, ont permis au système de s'adapter à différents défis.

Toutefois, une différence notable apparaît pour les travailleurs frontaliers. Après ajustement pour tenir compte de facteurs explicables tels que la charge de travail, l'âge et l'expérience, leur salaire est...

Leurs salaires sont en moyenne inférieurs de 4,5 %.<sup>53</sup>Cette moyenne est fortement faussée

<sup>49</sup>Taux de chômage selon l'OIT, par sexe, nationalité et groupe d'âge, [BFS](#)

<sup>50</sup>21e rapport de l'Observatoire sur l'accord relatif à la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, pp. 46-47, [sec](#)

<sup>51</sup>21e rapport de l'Observatoire sur l'accord relatif à la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, p. 51, [sec](#)

<sup>52</sup>Mesures d'accompagnement : 15 ans de protection salariale, [l'économie de l'économie](#)

<sup>53</sup>21e rapport de l'Observatoire sur l'accord relatif à la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, p. 60, [sec](#)

par la Suisse méridionale (10,7 %). Dans les autres régions, elle se situe entre 1,6 % et 3,9 %.

Il n'existe pas de preuves significatives d'un déplacement généralisé de travailleurs suisses, sauf dans certaines régions frontalières et certains secteurs. Les travailleurs étrangers tendent à combler les lacunes, car leurs niveaux de compétences sont plus concentrés aux deux extrémités de l'échelle de qualification, complétant ainsi la main-d'œuvre suisse.<sup>54,55</sup>

### **Impact de la résiliation d'un accord FZA sur la protection des salaires**

Si l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) était dénoncé en vertu des Accords bilatéraux I, les mesures d'accompagnement, dans leur forme actuelle, cesseraient d'exister. Les mesures de protection des salaires nouvellement négociées dans le cadre des Accords bilatéraux III n'entreraient en vigueur que si elles étaient adoptées, ce qui dépend de l'évolution des relations bilatérales. Quiconque souhaite renforcer la protection des salaires ne doit pas dénoncer l'ALCP.

*Les données montrent que l'intégration en Suisse fonctionne globalement bien, même si l'intégration au marché du travail des personnes originaires de pays tiers nécessite des améliorations. Pour les réfugiés, il est essentiel de leur garantir rapidement leur statut de résident (ce qui accélérerait le traitement de leur demande), de leur offrir un large accès à des cours de langue et de leur proposer des formations et des possibilités de perfectionnement. La protection des salaires doit être renforcée de manière constante afin de prévenir le dumping salarial des travailleurs frontaliers. Les cas particuliers, comme celui du Tessin, doivent faire l'objet d'enquêtes et de mesures appropriées. La dénonciation de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) entraînerait une nette dégradation de la situation.*

<sup>54</sup>Comment la libre circulation des personnes affecte l'économie suisse, [swissinfo](#)

<sup>55</sup>21e rapport de l'Observatoire sur l'accord relatif à la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, p. 16, [sec](#)

## Productivité et innovation

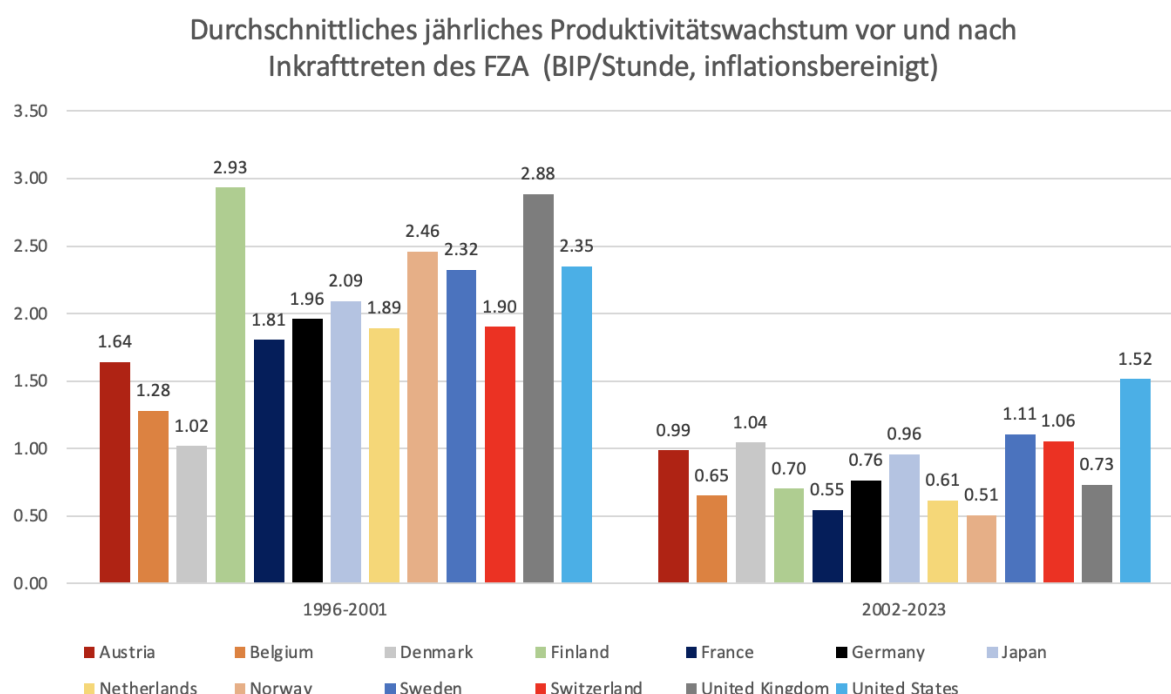
**Limiter l'immigration hautement qualifiée risquerait de freiner la croissance de la productivité en Suisse. Les études montrent que l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) a accru la productivité et l'innovation des entreprises suisses, notamment dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Cependant, son impact global sur la productivité en Suisse demeure incertain.**

**L'impact sur le pôle d'innovation est plus évident. Les étrangers participent à une part importante des créations d'entreprises et façonnent le paysage de l'enseignement supérieur.**

La productivité, mesurée par le PIB par heure travaillée, est le moteur essentiel d'une croissance durable de la prospérité dans une société vieillissante. Elle permet à la prospérité de continuer à progresser malgré une diminution du nombre d'heures travaillées annuelles.

### Comparaison des pays

Depuis les années 2000, la croissance de la productivité a ralenti dans toutes les économies développées, un phénomène observé à l'échelle mondiale et décrit dans la littérature scientifique comme un « ralentissement de la productivité ». La figure IV montre la croissance annuelle moyenne de la productivité de la Suisse et de pays comparables avant et après l'entrée en vigueur de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) (2002).



**Figure IV :** Croissance annuelle moyenne de la productivité avant et après l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes.

Source des données : Explorateur de données de l'OCDE [OCDE](#)

Voici trois observations importantes.

1. Le déclin est relativement important dans tous les pays.
2. Le déclin en Suisse est nettement moins marqué que dans la plupart des pays comparables.
3. La Suisse est passée d'une croissance moyenne à une croissance relativement forte.

Cependant, ces observations ne permettent pas d'établir un lien de causalité direct avec l'immigration. Elles montrent néanmoins que, contrairement aux affirmations des partisans de l'initiative,<sup>56</sup> La Suisse n'est pas le seul pays à avoir constaté une baisse du nombre de personnes bénéficiant de l'accord sur la libre circulation des personnes. Il s'agit d'un phénomène mondial.

### **littérature**

Berli, Ruffner, Siegenthaler et Peri ont étudié l'effet de l'ouverture des régions frontalières et concluent que la productivité et l'innovation ont augmenté, notamment dans les industries à forte intensité de connaissances telles que la technologie et l'industrie pharmaceutique.<sup>57</sup> Selon Siegenthaler, cela a un effet positif à la fois sur les entreprises et sur la main-d'œuvre locale.<sup>58</sup> Surtout, la productivité dans la région frontalière a augmenté dans les endroits où la main-d'œuvre qualifiée était rare. Le « rapport démographique » commandé par le Conseil fédéral indique cependant qu'il y a eu de légers effets positifs sur la productivité au cours des premières années suivant l'introduction de la libre circulation des personnes, mais que les données à long terme ne sont pas concluantes.<sup>59</sup>

### **Innovation**

La Suisse est le pays de l'innovation.<sup>60</sup> En 2022, 36,5 % des entreprises individuelles, 29 % des start-ups et 66,7 % des licornes ont été fondées par des étrangers.<sup>61</sup> En incluant les cofondateurs, ces chiffres s'élèvent respectivement à 44,6 %, 73 % et 87,5 %. Cela souligne l'esprit pionnier de nombreux étrangers, indispensables à un pôle d'innovation. Par ailleurs, un professeur sur deux dans les universités suisses possède un passeport étranger. Les trois quarts des diplômés des programmes de doctorat en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STEM) sont originaires de l'étranger.<sup>62</sup>

---

<sup>56</sup>C'est pourquoi un vote OUI est nécessaire pour cette initiative. [Initiative de développement durable](#)

<sup>57</sup>L'abolition des restrictions à l'immigration et la performance des entreprises et des travailleurs : le cas de la Suisse, [Revue économique américaine](#)

<sup>58</sup>La libre circulation des personnes a été un moteur de croissance – avec des effets secondaires, [KOF](#)

<sup>59</sup>Estimations de l'impact d'une limitation de la population en Suisse à 10 millions, p.75, [Démographique](#)

<sup>60</sup>La Suisse demeure le pays le plus innovant au monde. [NOUS](#)

<sup>61</sup>Toute personne créant une entreprise en Suisse, [l'économie](#)

<sup>62</sup>Les moteurs de l'innovation : 7 questions sur l'immigration, la recherche et la politique économique [future-suisse](#)

Cette initiative, avec sa suppression de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) comme mesure d'urgence, affecte particulièrement l'immigration qualifiée de l'UE, dont, selon les conclusions mentionnées ci-dessus, la performance d'innovation suisse dépend dans une mesure supérieure à la moyenne.

*Volt s'engage à ce que la Suisse demeure parmi les pays les plus innovants et productifs en promouvant la coopération internationale en matière de recherche et d'éducation (y compris la formation professionnelle). Cela exige avant tout de contrer les mesures d'austérité récemment décidées dans le secteur de l'éducation, qui nuiront à terme à la Suisse. Nous sommes convaincus que freiner l'innovation est hautement contre-productif et représente un risque important pour la productivité de la Suisse.*

## L'attrait du lieu

**Un plafond de 10 millions d'immigrants et des restrictions au regroupement familial réduiraient l'attractivité de la Suisse pour les professionnels hautement qualifiés et les entreprises à vocation internationale. Les données empiriques relatives à la réaction du monde des affaires à l'initiative d'immigration massive de 2014 montrent que la simple acceptation d'une telle initiative peut engendrer des incertitudes en matière de planification et inciter certaines entreprises à revoir leurs investissements.**

La Suisse se classe première sur 69 pays dans le classement mondial de la compétitivité 2025 de l'IMD.<sup>63</sup> Elle a occupé la première place du classement des pays les plus attractifs pour les talents pendant 10 ans et se trouve actuellement en deuxième position.<sup>64</sup> Il est crucial non seulement d'attirer les talents, mais aussi de les fidéliser. C'est pourquoi la sécurité de l'emploi et les perspectives de carrière à long terme jouent un rôle essentiel.

Cette position de leader n'est donc pas acquise. Elle repose sur un écosystème solide comprenant le système éducatif, les institutions de recherche, la stabilité politique et un marché du travail ouvert. L'affaiblissement de ces éléments compromet l'attractivité de la Suisse comme lieu d'implantation d'entreprises et, par conséquent, son économie.

### Impact de l'initiative

- 1. Incertitude concernant la planification du personnel** Un plafond de population rigide empêche les entreprises de prévoir avec précision le nombre de travailleurs étrangers qualifiés qu'elles pourront recruter dans les années à venir. La flexibilité nécessaire pour réagir aux pénuries s'en trouve compromise, un facteur pourtant essentiel dans le choix de l'implantation.
- 2. Restrictions relatives au regroupement familial** : Les professionnels hautement qualifiés ayant des familles ne choisissent pas leur lieu de travail seuls, mais en famille. Si la Suisse restreint le regroupement familial, elle prendra du retard sur les pays concurrents.

<sup>63</sup>Classement mondial de la compétitivité, [IMD](#)

<sup>64</sup>Rapport GTCI 2025, [Portulans x Insead](#)

### Analyse empirique : Réponse à l'initiative d'immigration massive<sup>65</sup>

Il est difficile de prévoir avec précision les effets liés à la localisation. Par conséquent, les réactions à l'indice MEI de 2014 constituent un bon indicateur des préoccupations des entreprises.

Dans une enquête menée peu après l'adoption de l'Initiative d'immigration de masse (IIM), 13 % des entreprises interrogées ont indiqué que l'IIM avait réduit la visibilité de leurs projets d'investissement en Suisse. Près de 32 % ont prédit une hausse des coûts liée à cette initiative. Six pour cent ont déclaré vouloir réduire leurs investissements pour l'année à venir. Douze pour cent des entreprises présentes en Suisse et à l'étranger prévoyaient d'investir davantage à l'international que prévu initialement. Pour les deux années suivantes, 8 % ont indiqué qu'elles réduiraient leurs investissements. Par ailleurs, environ 9 % envisageaient d'adopter une politique de ressources humaines prudente dans les années à venir.

Globalement, les entreprises semblent avoir des perspectives plus pessimistes à moyen terme qu'avant le vote. Cependant, la plupart d'entre elles souhaitaient attendre la mise en œuvre concrète de l'initiative avant de réagir.

*L'attractivité de la Suisse comme lieu d'implantation d'entreprises est un atout précieux, fruit d'un long travail. La présence d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, de talents exceptionnels et d'entreprises à vocation internationale place la Suisse parmi les pôles d'innovation les plus attractifs. Si la Suisse venait à perdre en stabilité, notamment en matière de regroupement familial et d'accès au marché unique européen, les décisions d'implantation se déplaceraient progressivement vers la concurrence. Les effets seraient cumulatifs et difficiles à inverser.*

### Interaction de la ZFE

Un autre aspect important est la réciprocité. La Suisse bénéficie non seulement de l'immigration, mais aussi de la possibilité pour ses citoyens d'acquérir une expérience à l'étranger. Fin 2025, 838 600 Suisses résidaient à l'étranger.<sup>66,67</sup> Cela représente environ 11 % de toutes les personnes possédant un passeport suisse. 64 % d'entre elles se trouvent en Europe.<sup>68</sup> L'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) protège l'accès des travailleurs étrangers à la Suisse et garantit l'accès au séjour, au travail et à la coordination de la sécurité sociale pour une part importante des plus de 500 000 citoyens suisses vivant en Europe.

D'un point de vue économique, cette mobilité présente une valeur qui dépasse le simple nombre de personnes qui l'utilisent actuellement. Elle offre aux citoyens suisses une alternative sur le marché du travail européen, renforce la flexibilité professionnelle et

<sup>65</sup>Bulletin KOF,[KOF](#)

<sup>66</sup>Statistiques sur les citoyens suisses à l'étranger,[EDA](#)

<sup>67</sup>Environ un quart de la population serait directement concernée, car on estime que les trois quarts possèdent la double nationalité. Cependant, on ignore si cette double nationalité est également européenne.[FSO](#)

<sup>68</sup>Statistiques sur les citoyens suisses à l'étranger,[EDA](#)

favorise le retour en Suisse des compétences, des réseaux et de l'expérience. Les jeunes professionnels, les chercheurs, les entrepreneurs et les travailleurs qualifiés peuvent ainsi acquérir une expérience à l'étranger et, par la suite, enrichir l'économie suisse de leurs compétences.

La même logique s'applique aux entreprises. Les entreprises suisses ont tout intérêt à pouvoir détacher des employés sur les marchés européens, gérer des projets transfrontaliers, servir leurs clients et recruter ou employer des talents en toute sécurité juridique. Si la Suisse restreint la mobilité des citoyens de l'UE, elle ne peut présumer que les droits équivalents des citoyens et des entreprises suisses en Europe resteront inchangés. La réciprocité est un principe de double exécution.

Par ailleurs, la question de la sécurité sociale est cruciale. Les carrières transfrontalières reposent sur une coordination prévisible des droits à pension, à l'assurance et aux cotisations. Si l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) était affaibli ou abrogé, l'incertitude quant à ces droits s'accroîtrait pour les citoyens suisses qui travaillent, vivent ou prennent leur retraite dans les pays de l'UE/AELE.

*Cette interaction ne doit pas être perçue comme un argument symbolique en faveur de l'équité, mais plutôt comme une question d'accès aux marchés économiques. La Suisse tire profit de cette ouverture non seulement de l'arrivée de travailleurs étrangers, mais aussi parce que les citoyens et les entreprises suisses peuvent circuler, travailler et exercer leurs activités dans toute l'Europe dans le respect de règles stables et réciproques.*

## Excursus sur les soins de santé<sup>69</sup>

**Le système de santé, notamment en matière de soins infirmiers, est gravement menacé par cette initiative. Le plafonnement de la population accélérerait d'une part le vieillissement de la population et, d'autre part, rendrait extrêmement difficile le recrutement de personnel infirmier étranger. Dans le même temps, cette initiative n'apporterait pas un soulagement suffisant, car les problèmes existent déjà en partie aujourd'hui et les jeunes immigrants ne les aggravent pas de manière significative.**

Le système de santé est instrumentalisé dans le débat entourant l'initiative, selon deux perspectives opposées : d'une part, les initiateurs mettent en garde contre une surcharge due à la croissance démographique, tandis que d'autre part, les opposants soulignent que le système lui-même est structurellement dépendant de l'accès à la main-d'œuvre étrangère. Les données empiriques sont sans équivoque : sans personnel de l'UE/AELE, et surtout sans travailleurs frontaliers, la continuité des soins ne pourrait être assurée. La question du coût de l'assurance maladie est principalement abordée dans le chapitre consacré à la démographie ; cette section se concentre sur la dépendance au personnel et les conditions-cadres bilatérales.

---

<sup>69</sup>Les conséquences de l'abolition de l'ARM ne sont pas abordées ici faute d'études et en raison du flou qui entoure l'Accord bilatéral III. Toutefois, des problèmes pourraient certainement survenir dans ce domaine.[Infras](#)

Trois grands thèmes sont au cœur du débat sur le vote :

1. Côté coûts (primes d'assurance maladie). La hausse des primes est présentée comme une conséquence de la croissance démographique, qui, selon certains, gonflerait le système (augmentation de la demande hospitalière, etc.). Or, ce n'est pas le cas. D'après l'Institut CSS, ce sont principalement les nouveaux médicaments qui sont responsables de cette augmentation. Le vieillissement de la population y contribue également à hauteur d'environ 17 %. Comme expliqué dans le chapitre sur la démographie, ce phénomène serait accentué par le plafond de 10 millions, même si le vieillissement supplémentaire de la population n'aurait qu'un impact marginal sur les coûts de l'assurance maladie.
2. Dépendance du personnel : Le secteur « Santé et services sociaux » emploie 25 % de personnel étranger, soit la proportion la plus élevée parmi les secteurs de la fonction publique « classiques » hors hôtellerie-restauration (voir figure III, chapitre sur le marché du travail). Environ 30 % du personnel infirmier a été formé à l'étranger ; en Suisse romande, ce chiffre dépasse 50 %, tandis qu'au Tessin, il se situe entre 33 % et 48 %.<sup>70</sup>Parmi les médecins, la proportion de diplômés étrangers est d'environ 40 %, dont la moitié proviennent d'Allemagne.<sup>71</sup> Environ deux tiers du personnel infirmier étranger travaillent comme travailleurs frontaliers.<sup>72</sup>

Depuis des années, la Suisse forme moins d'infirmiers qu'il n'en a besoin ; la demande est satisfaite par l'immigration et les travailleurs frontaliers. La fin de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) entraînerait l'effondrement de ce mécanisme : reconnaissance des diplômes,<sup>73</sup> Les droits de séjour et, en particulier, les permis de travail transfrontaliers ne seraient plus automatiquement réglementés. Dans les régions frontalières, notamment au Tessin, à Genève et à Bâle, où les hôpitaux dépendent fortement du personnel transfrontalier, la continuité des soins s'en trouverait directement compromise. Même un renforcement des contrôles aux frontières, tel qu'envisageable en cas d'escalade des tensions avant même la dénonciation formelle de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), perturberait l'organisation quotidienne du personnel (voir le chapitre sur les transports), imposant une charge importante au système de santé suisse.

Il est impossible de combler ce déficit à court terme en accélérant la formation nationale : les besoins totaux en soins de longue durée devraient augmenter de 43 % d'ici 2040. Cela correspond à 140 000 personnes supplémentaires âgées de 65 ans et plus qui nécessiteront des soins en hospitalisation, en soins intermédiaires et en ambulatoire.<sup>74</sup> D'ici 2040, les besoins en lits de soins de longue durée augmenteront de 50 %. Compte tenu de la taille moyenne actuelle des maisons de retraite, cela équivaut à un besoin de 626 nouvelles maisons de retraite d'ici 2040. La dernière étude d'Obsan (datant de 2021)

---

<sup>70</sup>Personnel infirmier et soignant possédant des qualifications étrangères, [Sois patient](#)

<sup>71</sup>Statistiques des médecins de la FMH 2023 – 40 % de médecins étrangers, [FMH](#)

<sup>72</sup>Comment la Suisse recrute du personnel infirmier à l'étranger, [Swissinfo](#)

<sup>73</sup>Base juridique de la reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères, [SBFI](#)

<sup>74</sup>Les besoins en matière de soins aux personnes âgées et de soins de longue durée en Suisse, [Sois patient](#)

prévoit un besoin supplémentaire en personnel d'environ 36 500 personnes.<sup>75</sup> Par ailleurs, la demande de nouveaux employés dépasse l'offre de 20 000 personnes, créant ainsi un déficit de 56 000 personnes. Ce chiffre correspond à 30 % du personnel employé dans les établissements de santé suisses en 2019, sans compter les médecins ni les employés des cabinets privés.

L'étude démographique part du principe qu'avec une limite fixée à 2075, il y aura une pénurie supplémentaire d'environ 63 000 travailleurs dans le secteur de la santé et des services sociaux.<sup>76</sup>

Un plafonnement de la population ne réduira pas sensiblement le nombre de patients à court terme, car la population vieillira de toute façon d'ici 2040. Cependant, il aggravera dans le même temps la pénurie de personnel qualifié, ce qui placera le secteur des soins infirmiers dans une situation particulièrement critique.

*Volt Suisse reconnaît les problèmes du système de santé, notamment la hausse des coûts de l'assurance maladie et la pénurie de personnel. Des réformes structurelles sont nécessaires pour favoriser la formation du personnel infirmier, et l'évolution des prix des médicaments doit être analysée.*

---

<sup>75</sup>Personnel de santé en Suisse – Rapport national sur la santé 2021 [Sois patient](#)

<sup>76</sup>Estimations de l'impact d'une limitation de la population en Suisse à 10 millions, p.41, [CMS](#)

## Systèmes sociaux

L'analyse des différents programmes de sécurité sociale révèle un tableau nuancé, mais globalement clair. Les ressortissants de l'UE/AELE contribuent de manière structurellement significative au premier pilier : ils financent 27 % des cotisations d'assurance vieillesse et survivants (AVS/SS), mais ne perçoivent que 14,9 % des prestations. Une étude à long terme commandée par l'Office fédéral des assurances sociales (BSV) confirme que ce solde positif se maintiendra jusqu'en 2070, à condition que l'immigration reste stable. Avec un plafonnement de la population, une perte supplémentaire de 3,5 milliards de francs suisses pour l'AVS serait à prévoir en 2060. Dans le domaine de l'aide sociale, le taux de bénéficiaires ressortissants de l'UE/AELE (2,2 %) se rapproche depuis plusieurs années de celui des citoyens suisses (1,8 %). Ce taux s'explique principalement par la concentration de ces travailleurs dans les secteurs saisonniers et cycliques, une caractéristique structurelle de ces secteurs où les immigrés de l'UE/AELE sont surreprésentés. Un plafonnement des prestations pourrait toutefois entraîner une légère baisse des dépenses, bien que celle-ci soit difficilement quantifiable. Seule l'assurance chômage présente un solde positif pour les ressortissants de l'UE/AELE (ratio de 0,84).

Il est probable qu'un plafonnement de la population aurait un impact négatif sur l'équilibre budgétaire des systèmes de sécurité sociale, car les économies réalisées sur l'aide sociale ne permettraient, dans aucun scénario plausible, de compenser le déficit qui en résulterait pour l'assurance vieillesse et survivants. Cependant, l'immigration ne résout pas les problèmes structurels des systèmes de répartition, déjà exposés dans le chapitre consacré à la démographie.

Il convient de noter que l'augmentation des dépenses ou les économies réalisées dans le domaine de l'aide sociale ne donnent pas une image complète de l'impact budgétaire de l'initiative. Si les recettes fiscales diminuent en raison de la pénurie anticipée de main-d'œuvre qualifiée et d'une perte d'attractivité pour les entreprises, l'effet budgétaire pourrait être négatif malgré les économies réalisées dans le système de protection sociale.

### 1. Piliers<sup>77</sup>

En 2022, les ressortissants des pays de l'UE/AELE finançaient 27 % des cotisations à l'assurance vieillesse et survivants/assurance invalidité, mais ne percevaient que 14,9 % des prestations sociales. Une étude à long terme montre que l'immigration aura un impact positif sur l'assurance vieillesse et survivants (50 % des cotisations, seulement 40 % des prestations), l'assurance invalidité et le système de remplacement du revenu d'ici 2070. Cependant, l'évolution précise de la situation dépendra de la croissance démographique, du marché du travail et de la structure démographique.

L'étude démographique conclut qu'un plafonnement de la population aggraverait considérablement l'équilibre du système de paiement à l'utilisation des véhicules de

<sup>77</sup>21e rapport de l'Observatoire de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, p. 65-67, SECO

transport autonomes.<sup>78 79</sup> Selon le scénario de référence, le résultat serait légèrement positif en 2060. Avec un plafond, la perte serait estimée à 3,5 milliards de francs suisses. Il faudrait la financer par une hausse des impôts ou par un endettement public.

### Assurance invalidité

En ce qui concerne l'assurance invalidité, il apparaît que la libre circulation des personnes n'a pas entraîné de charge supplémentaire significative.<sup>80</sup> Toutefois, un plafonnement de la population entraînerait également une perte qu'il faudrait compenser, même si cela n'est pas particulièrement pertinent par rapport à l'AVS (assurance vieillesse et survivants suisse) qui s'élève à 0,5 à 1 milliard de francs suisses par rapport au scénario de référence en 2100.<sup>81</sup>

### Avantages supplémentaires<sup>82</sup>

Les prestations complémentaires augmentent principalement pour les ressortissants de pays tiers, ce qui pourrait s'expliquer par le faible taux d'emploi de ce groupe. Un plafonnement des naissances pourrait permettre de réaliser des économies, même si celles-ci s'élèveraient à environ 250 millions de dollars.<sup>83</sup>

### Condition de résidence pour les prestations complémentaires

Étant donné que les prestations complémentaires sont exclusivement destinées aux personnes résidant en Suisse, 80 % des retraités AHV/IV des pays de l'UE/AELE résidant à l'étranger n'ont pas droit à ces prestations.

### Assurance accident et assurance maladie<sup>84</sup>

Pour l'assurance accident, aucune donnée n'indique une augmentation de la charge liée à la libre circulation des personnes.

Concernant l'assurance maladie obligatoire, les coûts liés aux réductions de primes à l'étranger s'élèvent à environ 0,8 million de francs suisses par an (environ 670 bénéficiaires). Le nombre d'assurés dans les États membres de l'UE/AELE étant faible, à peine plus de 206 000, cela ne représente pas une charge importante.

Le plafonnement de la population n'entraînerait qu'une légère augmentation de la charge pesant sur la population pour les compagnies d'assurance maladie, soit environ 1,1 % de plus que dans un scénario sans plafonnement de la population.<sup>85</sup> Dans ce scénario, les coûts des maisons de retraite (+7,9 %) et des soins à domicile (+6,4 %) augmenteraient sensiblement par rapport au scénario de référence.

---

<sup>78</sup>Différence entre les revenus et les dépenses

<sup>79</sup>Estimations de l'impact d'une limitation de la population en Suisse à 10 millions, p. 56, [CMS](#)

<sup>80</sup>21e rapport de l'Observatoire sur l'accord relatif à la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, p. 67, SECO

<sup>81</sup>Estimations de l'impact d'une limitation de la population en Suisse à 10 millions, p. 59, [CMS](#)

<sup>82</sup>21e rapport de l'Observatoire de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, p. 68, SECO

<sup>83</sup>Estimations de l'impact d'une limitation de la population en Suisse à 10 millions, p.60, [CMS](#)

<sup>84</sup>21e rapport de l'Observatoire de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, p. 68-70, SECO

<sup>85</sup>Estimations de l'impact d'une limitation de la population en Suisse à 10 millions, p. 68, [CMS](#)

## Assurance chômage<sup>86</sup>

L'assurance chômage est principalement abordée dans le cadre du débat référendaire relatif aux pays tiers. Par conséquent, comme pour les autres points soulevés, il est important de souligner que les pays tiers ne bénéficient pas de la libre circulation des personnes. Ceux qui considèrent les ressortissants de ces pays comme un problème ne résoudront pas ce problème en dénonçant l'Accord sur la libre circulation des personnes.

Les ressortissants de l'UE/AELE sont des bénéficiaires nets de l'assurance chômage en Suisse : ils contribuent à hauteur d'environ 27 % aux cotisations, mais représentent également près de 33 % des bénéficiaires d'allocations chômage. Leur taux de cotisation s'élève donc à 0,82 %. À titre de comparaison, il est de 1,32 % pour les citoyens suisses (cotisants nets) et de 0,37 % pour les ressortissants de pays hors UE/AELE. Ce taux de cotisation plus élevé pour les ressortissants de l'UE/AELE s'explique, au moins en partie, par le caractère saisonnier de certains secteurs d'activité, où travaillent majoritairement des ressortissants d'Europe du Sud et de l'Est.

## Aide sociale<sup>87</sup>

Le taux de recours à l'aide sociale parmi les ressortissants de l'UE/AELE se rapproche de celui de la population suisse depuis 2014. En 2023, il s'établissait à 2,2 %, légèrement supérieur au taux observé en Suisse (1,8 %). Ce taux est nettement plus élevé pour les personnes originaires de pays tiers, dépassant les 12 %. Ceci s'explique souvent par les difficultés d'intégration au marché du travail, liées à leur statut de réfugié, leur statut de résident, leurs compétences linguistiques et d'autres facteurs. Globalement, le taux de recours à l'aide sociale pour les ressortissants étrangers est de 5,7 %.

Il existe des différences importantes au sein de ces groupes. Le risque de recourir à l'aide sociale est de 1,4 % pour les Allemands, inférieur à celui de la population suisse, tandis qu'il est de 3,9 % pour les Espagnols.

L'évolution temporelle permet de mieux comprendre le recours à l'aide sociale : « Les résultats ont montré que la proportion de personnes ayant immigré dans le cadre de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et ayant dû solliciter des prestations d'aide sociale durant leur séjour était faible par rapport aux travailleurs suisses. En particulier, les demandes de prestations immédiatement après l'entrée sur le territoire sont extrêmement rares ; toutefois, comme prévu, le risque de solliciter des prestations augmente avec la durée du séjour. » (20e rapport de l'Observatoire de l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, p. 42, SECO).

En matière d'aide sociale, cette initiative ne permettrait de réaliser que des économies mineures par rapport au scénario de référence.<sup>88</sup> Cependant, les économies réalisées ne peuvent être quantifiées, car elles dépendent fortement de la composition de

---

<sup>86</sup>21e rapport de l'Observatoire de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, p. 70-73, SECO

<sup>87</sup>21e rapport de l'Observatoire de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, p. 73-75, SECO

<sup>88</sup>Estimations de l'impact d'une limitation de la population en Suisse à 10 millions d'habitants, pp. 62-64, [CMS](#)

l'immigration et du développement économique de la Suisse. En 2023, les dépenses nettes d'aide sociale économique s'élevaient à 2,5 milliards de francs suisses. Le total des dépenses d'aide sociale atteignait 3,1 milliards de francs suisses.

Globalement, l'étude démographique part du principe qu'une limite supérieure fixe entraînerait des coûts budgétaires supplémentaires importants pour le système social.<sup>89</sup> Cette affirmation doit toutefois être considérée avec prudence, car elle ne repose pas sur un calcul exhaustif. Compte tenu de l'ampleur du déficit de l'assurance vieillesse et survivants (AVS), il est peu probable que les économies réalisées sur l'aide sociale soient suffisantes pour inverser la tendance. Pour ce faire, les prestations d'aide sociale devraient augmenter significativement et sans restriction, ce qui, en supposant que l'aide sociale par habitant reste constante, nécessiterait approximativement un doublement de la population.<sup>90</sup>

## **Position du volt**

*Volt constate un besoin impérieux de sécuriser le système de sécurité sociale. Malgré le versement de la 13e AVS (Assurance vieillesse et survivants), la pauvreté des personnes âgées demeure un problème majeur en Suisse. Parallèlement, le financement est menacé par le vieillissement de la population. De plus, la forte hausse des cotisations d'assurance maladie ces dernières années représente un fardeau important pour les personnes à revenus faibles et moyens. Là aussi, des solutions structurelles s'imposent. Un arrêt total de l'immigration ne ferait qu'aggraver les problèmes démographiques sans pour autant s'attaquer aux causes profondes. Par ailleurs, comme évoqué précédemment, le système d'intégration des demandeurs d'asile doit être amélioré. Cela apporterait un soutien structurel à la Suisse et allégerait la pression sur l'aide sociale à long terme.*

<sup>89</sup>Estimations de l'impact d'une limitation de la population en Suisse à 10 millions, p. 64, [CMS](#)

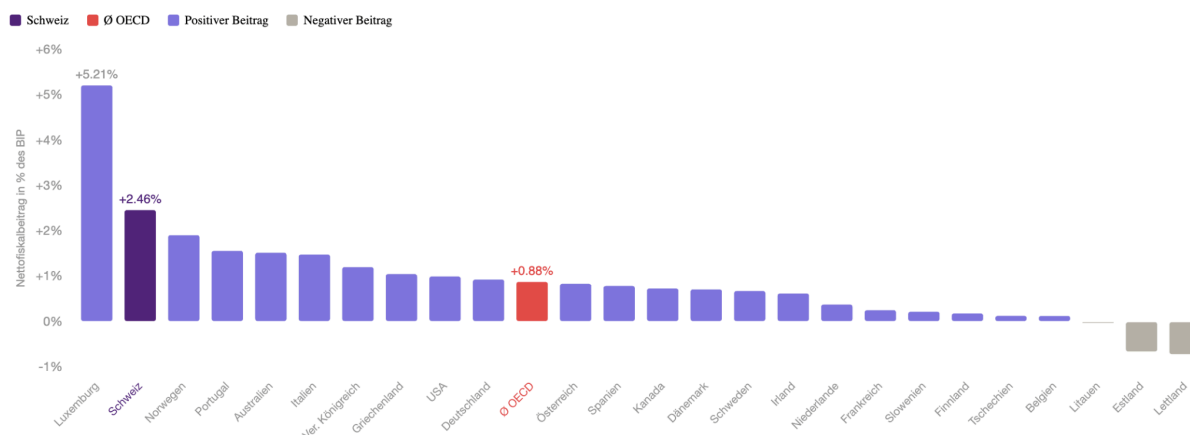
<sup>90</sup>Évolution des dépenses, [INCLINER](#)

## Équilibre budgétaire global de l'immigration

**Les études actuelles portant spécifiquement sur la Suisse sur ce sujet sont rares. L'OCDE estime la contribution positive de l'immigration à hauteur de 2,46 % du PIB pour la période 2006-2018.**

L'impact budgétaire global de l'immigration en Suisse est mal connu. La dernière étude disponible date de 2012 et porte sur la période 2003-2009.<sup>91</sup> L'étude a donné des résultats globalement positifs, à condition que la durée de séjour soit inférieure à 60 ans, avec des résultats particulièrement favorables pour les ressortissants de l'UE/AELE. Toutefois, les flux migratoires et leur structure ont considérablement évolué au cours des 20 dernières années, ce qui limite la portée de cette étude.

Les données de l'OCDE pour les années 2006-2018 montrent une contribution nette de 2,46 % du PIB suisse due à l'immigration.<sup>92</sup> Il s'agit de la différence entre les impôts et les cotisations sociales payés par les immigrés et les services publics qu'ils utilisent, exprimée en pourcentage du PIB. Toutefois, le bilan budgétaire global ne tient pas compte des apports en savoir-faire et en compétences qui soutiennent la croissance économique à long terme. Il ne prend pas non plus en considération l'augmentation des coûts d'infrastructure induite par l'immigration. L'étude démographique conclut qu'un plafonnement de la population aurait un impact négatif sur les finances publiques, dont l'ampleur dépendrait fortement des modalités de mise en œuvre de cette mesure.<sup>93</sup>



**Graphiques VI :** Contribution fiscale des citoyens nés à l'étranger dans les pays de l'OCDE  
Contribution fiscale nette en pourcentage du PIB (moyenne 2006-2018, biens publics inclus).

Source : Impact économique des migrations, [OCDE](#)

### Position du volt

Les données disponibles démontrent clairement la nécessité de poursuivre les recherches. Toutefois, elles montrent également qu'il n'existe aucun fondement permettant de supposer que l'immigration représente une perte nette pour la Suisse. De plus, le chapitre précédent

<sup>91</sup>L'immigration est-elle une stratégie perdante pour l'État ? [Chambre de commerce de Saint-Gall](#)

<sup>92</sup>Impact économique des migrations, [OCDE](#)

<sup>93</sup>Estimations de l'impact d'une limitation de la population en Suisse à 10 millions, p.83, [CMS](#)

*indiquait qu'une incidence budgétaire négative sur les systèmes de sécurité sociale est probable si cette initiative est adoptée.*

## Infrastructures et qualité de vie

### marché du logement<sup>94</sup>

**Le marché immobilier suisse souffre d'un déséquilibre majeur : l'immigration stimule fortement la demande, tandis que l'offre progresse lentement en raison de plans d'urbanisme rigides, d'obstacles réglementaires et d'une opposition croissante. Un plafonnement de la population permettrait de freiner la croissance de la demande à long terme, mais ne résoudrait pas les problèmes structurels de l'offre. Le besoin foncier supplémentaire pour un million d'immigrants de plus reste gérable, à hauteur de 8 % de la superficie habitable actuelle, et ce besoin diminuerait avec la construction d'immeubles plus hauts.**

#### Taux de vacance et loyers

Le taux de vacance des logements en Suisse a varié entre moins de 1 % et 1,8 % depuis 1990. En 2025, il a atteint son niveau le plus bas depuis 2013, à 1 %, un taux faible comparé aux autres pays de l'OCDE.<sup>95,96</sup> Les cantons de Genève (0,34 %), de Zoug (0,42 %) et de Zurich (0,48 %) sont particulièrement touchés. Cette pénurie se répercute sur les loyers : en 2024, ceux-ci ont augmenté en moyenne de 4,5 %.<sup>97</sup>

Point positif, les locataires ne consacrent pas en moyenne une part plus importante de leur salaire au loyer.<sup>98</sup> Toutefois, cela ne signifie pas qu'ils bénéficient de la même surface habitable pour une même part des coûts. Si les loyers existants ont augmenté moins fortement que le revenu médian depuis 2005, les loyers demandés affichent une croissance nettement plus marquée (24 % contre 17 % ; à Zurich, 44 % contre 19 %).

#### Causes de la pénurie de logements

La demande de logements augmente avec l'immigration. Une immigration importante sans adaptation des infrastructures entraîne inévitablement des pénuries. Des études menées par Wüst and Partners montrent qu'une immigration de 1 % provoque une hausse des prix de 0,88 % pour les maisons individuelles et de 1,37 % pour les appartements.<sup>99</sup>

Pour l'évolution des loyers, le taux de vacance, le taux d'intérêt de référence et l'inflation sont des facteurs plus importants que l'immigration. L'immigration influe également directement sur le taux de vacance.

Parallèlement à l'immigration importante, l'activité de construction neuve a diminué. Selon le Tages-Anzeiger, le nombre de nouveaux bâtiments construits pour 100 habitants supplémentaires est actuellement le plus bas enregistré depuis les années 1950.<sup>100</sup> La loi de 2014 sur l'aménagement du territoire était axée sur la densification. Cependant, un

<sup>94</sup>Cette section fait davantage appel aux articles de journaux et donc aux résumés d'études et aux entretiens avec des experts.

<sup>95</sup>Appartements vacants. Développement, [meilleurs amis](#)

<sup>96</sup>Base de données de l'OCDE sur le logement abordable, [OCDE](#)

<sup>97</sup>Étude : Les loyers ont augmenté aussi fortement qu'ils ne l'avaient pas fait en 20 ans, [srf.ch](#)

<sup>98</sup>Les loyers ont-ils vraiment autant augmenté ? [L'économie](#)

<sup>99</sup>Ce que les expatriés recherchent sur le marché immobilier suisse et dans quelle mesure ils font grimper les prix, [swissinfo](#)

<sup>100</sup>Le nombre de logements neufs construits par habitant atteint un niveau jamais vu depuis les années 1950. [Annoncesur quotidien](#)

problème récurrent est que la construction d'un étage supplémentaire est souvent économiquement non viable. Les démolitions à grande échelle et les nouvelles constructions aggravent localement la situation au fil des ans, et les objections aux projets se multiplient.<sup>101</sup>

### **Autres facteurs limitants**

D'autres facteurs rendent difficile un ajustement rapide de l'offre de logements : faute d'alternatives, les personnes âgées restent dans de grandes propriétés occupées par leurs propriétaires.<sup>102</sup> et les besoins en espace de vie par personne ne cessent d'augmenter.<sup>103</sup>

Limiter l'immigration ne résoudrait pas les problèmes actuels du marché du logement, car ceux-ci existent déjà avec une population inférieure à 10 millions d'habitants. Même si ces problèmes étaient abordés de manière systémique, il est difficile de déterminer dans quelle mesure une immigration accrue poserait réellement problème au marché du logement. Toutefois, l'immigration implique nécessairement la construction d'immeubles encore plus hauts ou l'aménagement de nouvelles zones, y compris des terres agricoles.

### **Utilisation des terres**

Les initiateurs sont profondément préoccupés par l'étalement urbain croissant en Suisse, conséquence de l'immigration continue. Pour comprendre ce phénomène, il est utile d'examiner la composition de l'occupation des sols. En 2018, cette composition était la suivante : 32 % de forêts, 35 % de terres agricoles, 25 % de terres improductives (plans d'eau, éboulis, rochers, etc.) et 8 % de zones urbanisées. Cela signifie 5 % de la Suisse est bouclée.<sup>104</sup> Du fait des infrastructures existantes et de la priorité donnée à la croissance en hauteur plutôt qu'en largeur, la superficie urbanisée a augmenté plus lentement pour chaque point de pourcentage de croissance démographique. Entre 2012 et 2019, elle n'a augmenté que de 0,5 %.<sup>105</sup> Par conséquent, on peut s'attendre à ce qu'avec une immigration supplémentaire d'un million de personnes (y compris les nouveaux parcs, les zones d'emploi, etc.), 270 km<sup>2</sup> La zone serait ainsi scellée. La superficie habitée actuelle passerait donc de 330 448 ha à 357 448 ha (+8 %).<sup>106</sup> Si l'on exclut les zones improductives et les terres déjà habitées, environ 1 % de la superficie restante devrait être nouvellement colonisée. L'affirmation selon laquelle une grande partie du patrimoine naturel suisse serait perdue sans une population de 10 millions d'habitants est erronée. Cela nécessiterait une croissance extraordinaire, sans augmentation correspondante de la construction verticale.

## **Position du volt**

*Volt constate une forte demande en logements abordables. C'est pourquoi Volt préconise (I) de faciliter la construction d'immeubles de grande hauteur, (II) de réviser le droit d'opposition*

<sup>101</sup> Pénurie de logements en Suisse : la situation est-elle vraiment si grave ? [swissinfo](#)

<sup>102</sup> Le pays des appartements bloqués : beaucoup de personnes âgées aimeraient déménager – si seulement elles le pouvaient, [nzz](#)

<sup>103</sup> [Falck](#)

<sup>104</sup> Développement de l'utilisation des terres, [Salle de bain](#)

<sup>105</sup> De plus en plus dense [Avenir-suisse](#)

<sup>106</sup> Utilisation des sols, couverture terrestre, [BFS](#)

*lorsque cela s'avère nécessaire, et (III) d'accroître la construction de logements sociaux. Les procédures et réglementations relatives aux permis de construire ne doivent pas entraver indûment l'investissement. La protection des locataires demeure explicitement exclue de ce champ d'application et reste la priorité absolue.*

*L'espace nécessaire aux infrastructures et aux logements supplémentaires est acceptable avec une densification cohérente et est encore réduit en privilégiant les bâtiments plus hauts.*

## Transport<sup>107</sup>

**Un arrêt de l'immigration freinerait la croissance future de la demande de transport, mais ne résoudrait pas les problèmes d'infrastructure sous-jacents. La dénonciation de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) risquerait d'entraîner des contraintes supplémentaires liées aux contrôles aux frontières.**

En Suisse, le trafic passagers a progressé plus rapidement que la population jusqu'en 2019, le nombre de passagers aériens ayant notamment connu une forte augmentation.<sup>108</sup> La plus grande part de la surface consacrée aux transports est occupée par les autres routes, suivies par les voies ferrées et les autoroutes. Ces dernières ont enregistré la plus forte augmentation de superficie (+56 %) depuis la réalisation de l'enquête entre 1979 et 1985. Dans le transport de passagers, près de 70 % des déplacements se font encore en voiture ; les trains, bus et tramways représentent ensemble environ 21 %. Comme sur le marché du logement, un déséquilibre est apparu : la demande a fortement augmenté – non seulement en raison de l'immigration, mais aussi de la mobilité croissante des personnes âgées et de l'évolution des loisirs – tandis que l'offre n'a pas suivi la même tendance.<sup>109</sup> Il en résulte des embouteillages, principalement aux heures de pointe. Le nombre d'heures passées dans les bouchons a augmenté de manière significative (14 % entre 2023 et 2024).<sup>110</sup>

Contrairement au marché immobilier, il existe ici des plans d'expansion concrets. Dans le transport ferroviaire, la phase d'expansion prévue pour 2035 vise à permettre un service plus fréquent et une meilleure répartition des capacités aux heures de pointe.<sup>111</sup> En revanche, le projet d'extension du trafic routier a récemment été rejeté par les électeurs.<sup>112</sup>

### La nécessité de mesures systématiques

La situation actuelle exige d'ores et déjà une action. Limiter l'immigration ne permettrait pas d'améliorer le statu quo. Des améliorations systémiques sont nécessaires, tant pour la situation actuelle que pour l'immigration future, notamment l'expansion du réseau ferroviaire et la mise en œuvre de mesures ciblées de capacité aux heures de pointe afin de réduire les embouteillages pour la population.

### Risques liés à l'abolition de l'accord sur la libre circulation des personnes

L'abolition de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) entraînerait très probablement le rétablissement des contrôles aux frontières. Il en résulterait une augmentation des embouteillages dans les régions frontalières et une restriction importante des déplacements domicile-travail. La mobilité internationale des citoyens suisses s'en trouverait ainsi limitée.

<sup>107</sup>Statistiques de poche sur la mobilité et les transports 2025, [BFS](#)

<sup>108</sup>Statistiques de poche sur la mobilité et les transports 2025, [BFS](#)

<sup>109</sup>Infrastructures de transport : surchargées ou à bout de souffle ? [chambre de commerce](#)

<sup>110</sup>Embouteillages et pertes de temps, [BFS](#)

<sup>111</sup>Phase d'expansion 2035, [PÈRE](#)

<sup>112</sup>Modèle n° 673, [BK](#)

## ***Position du volt***

*Volt reconnaît les défis de mobilité auxquels la Suisse est confrontée. Des améliorations systémiques sont également nécessaires, notamment par le biais de meilleures pistes cyclables en centre-ville et du développement du réseau ferroviaire (y compris à l'échelle européenne). Nous soutenons également les progrès réalisés par les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) en matière d'automatisation des transports publics et étudions comment et dans quelles conditions l'automatisation des transports privés peut contribuer à accroître la capacité et à optimiser l'espace.*

## Énergie et électricité

**En l'absence d'accord sur l'électricité, la Suisse devra généralement faire face à des besoins d'investissement plus élevés, d'environ un milliard d'euros par an, en raison du manque de coopération avec l'UE. Cela signifie qu'il faudra développer considérablement les infrastructures pour maintenir le même niveau de sécurité d'approvisionnement. Cette initiative permettrait de réduire la croissance de la demande à long terme et, par conséquent, les besoins d'expansion, la demande étant plus faible sans immigration.**

**Un accord sur l'électricité (et donc les Accords bilatéraux III) pourrait réduire les investissements nécessaires et entraîner une baisse des coûts de l'électricité. Cependant, en acceptant et en mettant en œuvre l'« Initiative de durabilité », la Suisse s'exposerait à des sanctions au titre de la clause de sauvegarde. Cela compromettrait sa sécurité d'approvisionnement et engendrerait des coûts supplémentaires.**

Ce chapitre est divisé en une section générale et une section consacrée à des scénarios. Cette division se justifie par l'incertitude qui entoure l'accord sur l'électricité avec l'UE. Cet accord n'est lié à l'initiative que dans la mesure où, si celle-ci et les accords bilatéraux III sont adoptés, la Suisse pourrait faire l'objet de contre-mesures, y compris l'annulation ou la restriction de l'accord sur l'électricité.<sup>113</sup> D'autres hypothèses et scénarios sont bien sûr possibles, c'est pourquoi la première partie de ce chapitre fait abstraction de l'existence de l'accord sur l'électricité. Les scénarios sont présentés ci-après.

### **Excursus : Accord sur l'électricité avec l'UE**

Physiquement, la Suisse est intégrée au réseau interconnecté européen grâce à 41 lignes électriques transfrontalières.<sup>114</sup> Cependant, cette intégration n'est actuellement pas contractuellement garantie : la Suisse ne fait pas partie du marché intérieur de l'électricité de l'UE, Swissgrid n'est que partiellement intégrée aux mécanismes de stabilité du réseau européen et les importations d'électricité pourraient être limitées en cas de pénurie. À partir de 2026, conformément à la réglementation européenne, les pays voisins doivent maintenir au moins 70 % de la capacité de leurs réseaux transfrontaliers disponibles pour les échanges au sein de l'UE, ce qui pourrait encore restreindre la capacité d'importation de la Suisse.<sup>115</sup> L'indice VSE d'approvisionnement en électricité, un instrument d'alerte précoce pour la sécurité d'approvisionnement, se situe actuellement à 69 points sur 100 et passerait à 84 points avec un accord sur l'électricité.<sup>116</sup> Cela s'explique par l'importance capitale de cet accord en matière de technologies d'approvisionnement.

<sup>113</sup>Nous comparons l'éventualité d'un accord sur l'électricité avec celle de son absence. Cela impliquerait soit de rejeter les Accords bilatéraux III, soit de les accepter en guise de sanction pour le plafond de population rigide, lequel, selon nous, est incompatible avec l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Par conséquent, même avec la clause de sauvegarde, la Suisse ne serait, à notre avis, pas en mesure d'obtenir d'un comité mixte ou d'un tribunal arbitral une décision confirmant le bien-fondé d'une telle clause. L'UE pourrait donc prendre des contre-mesures. Compte tenu de l'importance capitale de cet accord pour la Suisse, des sanctions sont envisageables.

<sup>114</sup>L'accord sur l'électricité : un élément central de la stabilité du réseau en Suisse. [Électricité](#)

<sup>115</sup>La règle des 70 % et la Suisse, [grille suisse](#)

<sup>116</sup>Accord sur l'électricité avec l'UE : clé de la stabilité et de la réduction des coûts. [Électricité](#)

Comme les échanges commerciaux seraient moindres sans cet accord, la Suisse devrait investir 1 milliard de francs suisses supplémentaires par an dans les infrastructures jusqu'en 2050 pour atteindre le même niveau de sécurité qu'avec l'accord.<sup>117</sup> De plus, les analyses montrent que les coûts de l'électricité dans le scénario avec un accord seront inférieurs de 14 % en 2050 à ceux du scénario sans accord.

## Sans contrat d'électricité

La Suisse est actuellement en pleine transformation pour devenir un pays fortement électrifié. Cela signifie que, d'une part, la demande énergétique diminue en raison du faible rendement des énergies fossiles, mais que, d'autre part, le réseau électrique et les installations d'énergies renouvelables doivent être considérablement développés. À l'instar du logement, l'augmentation de l'immigration engendre un besoin accru d'infrastructures énergétiques. Les coûts définitifs du nouveau système étant encore inconnus, il est difficile d'estimer les infrastructures supplémentaires nécessaires par immigration. Toutefois, il est évident que, comme pour le marché du logement, la demande à long terme sera plus faible en l'absence de croissance démographique. L'avantage de cette initiative serait donc de limiter l'ampleur des travaux d'expansion nécessaires.

Un risque majeur réside ici dans la pénurie de savoir-faire et de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur de l'énergie.<sup>118</sup>

## avec des accords d'électricité avec l'UE

Si les accords bilatéraux III, et donc un accord sur l'électricité avec la Suisse, sont conclus, de nouveaux risques apparaîtront du fait de l'initiative en matière de développement durable. Bien que la clause de sauvegarde (voir le chapitre correspondant) autorise la Suisse à prendre des mesures, celles-ci doivent être solidement justifiées. Il est peu probable que la Suisse, conformément à l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), soit en mesure de présenter des arguments suffisants pour qu'un élément réglementaire aussi rigide prévale devant un tribunal arbitral. Par conséquent, l'UE pourrait prendre des contre-mesures au sein du marché unique. Compte tenu de l'importance de cet accord sur l'électricité pour la Suisse, nous estimons que la mise en œuvre de telles contre-mesures constituerait l'un des objectifs possibles de l'UE.

### Effet de l'initiative

L'accord sur l'électricité permettrait de réduire plusieurs risques, mais l'initiative pourrait en réintroduire certains si elle déstabilisait l'accord., avec toutefois le désavantage supplémentaire que la planification aurait été différente sans cet accord.

---

<sup>117</sup> Accord sur l'électricité entre la Suisse et l'UE : impact économique, Office fédéral suisse de l'énergie (OFEV)

<sup>118</sup> Consultez les chapitres sur le marché du travail et la démographie.

- Stabilité du réseau : En l'absence de coopération réglementée, les flux d'électricité non planifiés traversant la Suisse augmentent, ce qui nécessite plus fréquemment des mesures de stabilisation coûteuses.<sup>119</sup>
- Sécurité d'approvisionnement en électricité en hiver : la Suisse resterait dépendante des importations hivernales, sans garantie contractuelle d'accès au marché. La Commission fédérale de l'électricité (ElCom) a indiqué qu'en l'absence d'accord, la Suisse serait contrainte de maintenir des centrales de réserve nettement plus importantes et coûteuses.<sup>120</sup>
- L'absence d'autres effets positifs, tels que la réduction des prix de l'électricité.

## **Position du volt**

*Volt Suisse considère l'accord sur l'électricité avec l'UE comme un instrument essentiel à la sécurité d'approvisionnement. Il garantit la sécurité juridique de l'intégration physique existante, sécurise les importations d'électricité hivernales, simplifie l'exploitation du réseau et réduit les coûts du système à moyen et long terme. Toute initiative qui compromet l'ensemble du cadre bilatéral, y compris l'accord sur l'électricité, menace la sécurité énergétique et d'approvisionnement de la Suisse. Ces risques sont disproportionnés par rapport aux « avantages », qui se limitent à une réduction des travaux d'infrastructure. La solution à la demande future d'électricité réside dans un développement accéléré des énergies renouvelables, une coopération énergétique étroite avec l'Europe et la poursuite des efforts d'efficacité énergétique, et non dans un plafonnement de la population.*

<sup>119</sup>Accord sur l'électricité avec l'UE : clé de la stabilité et de la réduction des coûts. [Électricité](#)

<sup>120</sup>Consultation 2025/47, [ElCom](#)

## Éducation

**L'immigration exerce une pression sur le système éducatif, notamment en ce qui concerne le soutien linguistique, le recrutement d'enseignants et la capacité des classes. Parallèlement, les familles issues de l'immigration affichent des aspirations scolaires supérieures à la moyenne. Limiter l'immigration réduirait le nombre d'enfants d'âge scolaire à terme, mais ne résoudrait pas les problèmes structurels auxquels sont confrontées les écoles.<sup>121</sup> Cela pourrait également poser des problèmes à l'enseignement supérieur, qui dépend fortement des talents internationaux.**

Le système éducatif suisse est déjà fortement marqué par l'immigration. Selon l'enquête PISA 2022, environ 35 % des élèves suisses de 15 ans sont issus de l'immigration, contre 24 % en 2012.<sup>122</sup> Cela pose de réels défis, notamment dans les communautés en pleine expansion où la capacité d'accueil des classes est limitée et où les besoins en soutien linguistique sont accrus. Il en résulte une forte demande de formation continue pour les enseignants, qui doivent de plus en plus souvent enseigner à des enfants sans aucune connaissance linguistique préalable.

Les résultats du PISA montrent également un recul des performances. Si la Suisse demeure au-dessus de la moyenne de l'OCDE en mathématiques, elle a connu une baisse significative de ses résultats entre 2012 et 2022. Le milieu socio-économique explique 21 % des écarts de performance en mathématiques en Suisse, contre 15 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.<sup>123</sup> Les causes ne peuvent être réduites à la migration elle-même : les analyses de l'OCDE montrent que les différences de performance entre les élèves issus de l'immigration et ceux qui n'en sont pas issus sont principalement dues à des facteurs socio-économiques et linguistiques, et que les pays comptant une forte proportion d'élèves issus de l'immigration, comme la Suisse, sont capables d'atteindre des performances moyennes élevées.<sup>124</sup> Les fermetures d'écoles liées à la COVID-19 ont peut-être également joué un rôle : en Suisse, 24 % des élèves ont déclaré que les fermetures d'écoles avaient duré plus de trois mois, contre une moyenne de 51 % pour l'OCDE ; toutefois, l'OCDE souligne que seulement 63 % des élèves suisses ont atteint cette partie du questionnaire.<sup>125</sup>

### Aspirations éducatives des personnes issues de l'immigration

Des recherches menées en Suisse montrent à maintes reprises que les jeunes issus de l'immigration sont plus susceptibles que les jeunes Suisses de poursuivre des études générales et en particulier des études universitaires, un phénomène décrit en sociologie de l'éducation comme « l'optimisme des immigrants ».<sup>126</sup> Une étude suisse montre que seulement 24 % des jeunes adultes suisses estimaient que leurs parents souhaitaient qu'ils fassent des études, alors que ce chiffre se situait entre 39 % et 55 % pour les groupes issus

<sup>121</sup>Évaluation de l'impact de la limitation de la population en Suisse à 10 millions, p. 42, [Admin.ch](#)

<sup>122</sup>Résultats PISA 2022 Suisse, [OCDE](#)

<sup>123</sup>Résultats PISA 2022 Suisse, [OCDE](#)

<sup>124</sup>Résultats PISA 2022 : Origine migratoire et performances des élèves, [OCDE](#)

<sup>125</sup>Résultats PISA 2022 Suisse, [OCDE](#)

<sup>126</sup>L'impact du système de filières dans un système éducatif stratifié sur les aspirations éducatives idéalistes des familles migrantes et autochtones, [sciencedirect](#)

de l'immigration.<sup>127</sup>L'étude note également que les parents suisses souhaitent plus fréquemment que leurs enfants bénéficient d'une éducation de base et continue. Cependant, il ne faut pas interpréter cela comme un manque d'ambition, mais plutôt comme un atout spécifique du système d'enseignement dual, où la formation professionnelle est socialement reconnue et ouvre la voie à des carrières attractives. Le facteur crucial est donc la perméabilité du système : la possibilité pour les étudiants de passer d'une filière professionnelle à une filière appliquée, puis à une filière académique. En Suisse, la proportion de jeunes de 25 à 34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur est passée de 26 % à 52 % entre 2000 et 2021.<sup>128</sup>Les deux parcours éducatifs ont donc gagné en importance.

### **Le système d'enseignement supérieur dépend de l'immigration.**

Lors de l'évaluation de cette initiative, il convient de tenir compte du fait que le système d'enseignement supérieur suisse non seulement admet des étudiants issus de l'immigration, mais dépend lui-même fortement de l'immigration en tant qu'institution. Comme le montre le chapitre consacré à la productivité et à l'innovation, environ la moitié des professeurs d'université suisse sont de nationalité étrangère ; parmi les doctorants en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STEM), les trois quarts sont originaires de l'étranger.<sup>129</sup>L'ETH Zurich et l'EPFL auraient plus de mal à conserver leur position de leaders dans les classements internationaux sans cet afflux de talents. Limiter l'immigration, et notamment mettre fin à la libre circulation des personnes, fragiliserait non seulement le vivier futur de travailleurs qualifiés, mais aussi le système éducatif lui-même.

## **Position du volt**

*Volt Suisse est consciente que la croissance démographique peut mettre à rude épreuve les écoles, les enseignants et les infrastructures locales. Des ajustements systématiques sont également nécessaires pour relever ces nouveaux défis. De nombreuses familles issues de l'immigration nourrissent de grandes ambitions éducatives, et la Suisse devrait considérer cela comme un atout, et non comme un fardeau. La solution réside dans l'investissement dans l'apprentissage précoce des langues et la formation des enseignants. Par ailleurs, l'accès à la formation professionnelle et les parcours menant à l'enseignement supérieur doivent être améliorés afin que les étudiants suisses et étrangers puissent poursuivre des études et une formation dans les domaines qui les intéressent.*

---

<sup>127</sup>L'investissement parental dans le parcours éducatif des enfants : une perspective comparative entre les familles suisses et migrantes.[PHrepo](#)

<sup>128</sup>Regards sur l'éducation 2022 : Suisse,[OCDE](#)

<sup>129</sup>Les moteurs de l'innovation : 7 questions sur l'immigration, la recherche et la politique économique[Avenir-Suisse](#)

## Société

### Crime<sup>130</sup>

**Les données disponibles ne permettent pas d'affirmer qu'un plafonnement général de l'immigration serait une mesure efficace de lutte contre la criminalité. Les statistiques criminelles doivent être interprétées avec prudence, car elles recensent le nombre de suspects et non celui des personnes condamnées, et sont fortement influencées par des facteurs tels que l'âge, le sexe, le statut socio-économique, le statut de résident, le comportement de signalement et l'intégration au marché du travail. Des mesures ciblées d'intégration, de prévention et de poursuites sont plus pertinentes qu'une restriction générale de l'immigration.**

Dans les débats politiques, l'expression « criminalité des étrangers » est fréquemment employée. Pourtant, les statistiques criminelles révèlent qu'il ne s'agit pas d'un phénomène unique et uniforme. Comme expliqué dans les chapitres précédents, l'étranger n'est pas un profil type. Les statistiques varient considérablement selon la nationalité, la durée du séjour, le statut social et d'autres facteurs – une tendance qui se confirme également lors de l'analyse des statistiques criminelles.

#### **Résumé de la présentation de la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Gall**

L'Office fédéral de la statistique (OFS) documente des résultats contrastés. En 2023, 44,4 % des personnes accusées d'infractions pénales étaient des citoyens suisses. Parmi elles, 31,1 % étaient titulaires d'un permis de séjour permanent, 17,9 % appartenaient à la population non résidente permanente et 6,6 % étaient des demandeurs d'asile.

Les statistiques de la police (PKS) ne recensent que les crimes signalés à la police, ce qui entraîne un nombre important d'affaires non déclarées, notamment en matière de violence domestique et de criminalité en col blanc. De plus, ces statistiques ne prennent en compte que les suspects, et non les personnes condamnées. Or, ce point est important car le comportement de signalement n'est pas neutre : si un suspect est perçu comme étranger, la probabilité d'un signalement augmente, ce qui fausse les statistiques. Il convient également d'exclure les infractions liées au droit de l'immigration, car elles compromettraient la comparabilité des données. Enfin, des facteurs sociodémographiques tels que l'âge, le sexe, le revenu et la situation professionnelle influencent considérablement les taux de criminalité. Tous ces facteurs doivent être pris en compte avant de tirer des conclusions.

L'intégration, notamment sur le marché du travail, est néanmoins essentielle. Une étude du Laboratoire des politiques d'immigration montre qu'une augmentation de l'aide sociale de 100 francs suisses par mois peut réduire de 6 % le risque de criminalité chez les réfugiés admis temporairement.<sup>131</sup> Selon l'étude, l'augmentation des prestations sociales n'a qu'un

---

<sup>130</sup>L'impact de l'immigration sur la Suisse et de la Suisse sur les immigrants, Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Gall

<sup>131</sup>Des prestations sociales plus élevées pour les réfugiés peuvent réduire la criminalité, ETH Zurich

impact limité sur l'intégration au marché du travail, mais pourrait avoir un effet positif sur les finances publiques grâce aux économies réalisées sur les coûts de la justice pénale.

### **Caractéristiques particulières de la population réfugiée**

Les effets de l'aide sociale sont particulièrement pertinents pour les demandeurs d'asile, dont le risque de commettre des infractions dépend d'un nombre encore plus important de facteurs que celui de la population résidente permanente. Leurs expériences de déplacement et les traumatismes psychologiques qui en découlent, le manque de perspectives d'avenir, l'absence de routine quotidienne et d'emploi sont particulièrement préoccupants.<sup>132</sup>

### **Densité policière**

Selon le KKPKS, les forces de police connaissent une pénurie de personnel.<sup>133</sup> Ce phénomène est probablement aggravé par la croissance démographique. Toutefois, la « recommandation de l'ONU » de 300 policiers pour 100 000 habitants, souvent citée dans le débat suisse, ne constitue pas une norme : le rapport de l'ONU sur lequel elle repose précise que ce chiffre correspond à la valeur médiane des données communiquées par les États membres pour l'année 2006, et non à une recommandation.<sup>134</sup> Le même rapport note également qu'aucune corrélation ne peut être prouvée entre la densité policière et le taux d'élucidation des crimes, et met en garde contre les comparaisons internationales, car la définition de ce qui est considéré comme un agent de police varie considérablement d'un pays à l'autre.

La littérature scientifique appuie cette mise en garde : les méta-analyses constatent un effet faible, souvent statistiquement non significatif, de la densité policière sur le taux de criminalité.<sup>135</sup> Cela ne signifie pas pour autant que les forces de police sont inutiles. Cependant, il ne faut pas présumer d'un effectif cible uniforme pour la police. Pour ces raisons, il est également impossible de quantifier l'effet négatif de l'immigration ou l'effet positif d'un plafonnement de la population. Il n'en demeure pas moins que les forces de police elles-mêmes font état d'une pénurie de personnel, qui doit être traitée politiquement, indépendamment de la question de l'immigration. Il est probable qu'en l'absence de progrès technologiques, les besoins en policiers augmenteront avec l'immigration. Toutefois, la charge de travail supplémentaire engendrée par l'immigration est difficile à quantifier, car le nombre de nouvelles recrues pour 100 000 immigrants ne peut, selon nous, être évalué de l'extérieur.

### **Effet de l'initiative**

L'impact de cette initiative sur le taux de criminalité pour 1 000 habitants reste incertain, car elle ne s'attaque pas aux problèmes sociodémographiques sous-jacents. Un renforcement des contrôles aux frontières pourrait potentiellement réduire le tourisme criminel. Toutefois, ces contrôles entraîneraient une hausse significative des coûts de personnel, ce qui s'est déjà avéré préjudiciable en Allemagne. De plus, ils mettraient fin de

<sup>132</sup> Hausse de la criminalité en Suisse : l'importance de la nationalité comme facteur, [ZES](#)

<sup>133</sup> Police : La plupart des candidats ne remplissent pas les conditions requises, [SRF](#)

<sup>134</sup> Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, [undoc](#)

<sup>135</sup> Conclusions de l'histoire de la recherche sur les effets de la taille des forces de police sur la criminalité – 1968 à 2013 : une revue systématique historique, [Journal de criminologie expérimentale](#)

facto à l'accord de Schengen/Dublin, compliquant ainsi le travail de la police.<sup>136</sup>En 2025, le système a permis, entre autres, plus de 3 800 interdictions d'entrée, plus de 400 arrestations en vue d'extradition et plus de 6 000 enregistrements clandestins.<sup>137</sup>Toutefois, cela ne signifie pas que cela se traduira par une amélioration directe du taux de criminalité pour 1 000 habitants.

Puisque cette initiative ne s'attaque pas aux problèmes sociodémographiques sous-jacents, elle n'offre pas de solutions structurelles. La faisabilité et le coût d'un contrôle permanent aux frontières pour la Suisse devraient être examinés au niveau national.

## Culture<sup>138</sup>

**La culture suisse ne s'est jamais construite sur l'uniformité ethnique, mais sur la coexistence de langues, de régions, de religions et d'identités cantonales différentes. L'immigration peut engendrer des défis d'intégration, notamment en matière de langue et de participation locale, mais un plafonnement strict de la population ne renforcerait pas la culture suisse. La question essentielle est de savoir si les personnes vivant en Suisse peuvent participer pleinement à la vie linguistique, économique et civique.**

La Suisse est déjà un pays culturellement pluraliste. Son identité politique repose moins sur une langue ou une ethnie unique que sur le fédéralisme, la démocratie directe, la responsabilité locale et la coexistence de diverses communautés linguistiques et régionales. Les migrants ne se heurtent donc pas à une société culturellement homogène, mais bien à un pays dont les institutions ont historiquement été conçues pour favoriser la diversité.

Parallèlement, l'immigration est devenue une composante structurelle de la société suisse. En 2024, 41 % de la population résidente permanente âgée de 15 ans et plus était issue de l'immigration.<sup>139</sup>Cela signifie que la cohésion sociale ne peut être atteinte en considérant la migration comme un phénomène extérieur. Elle dépend de la capacité des immigrés et de leurs enfants à maîtriser les langues locales, à accéder à l'éducation et à l'emploi, et à participer à la vie locale.

La langue revêt une importance particulière dans ce contexte. L'Office fédéral de la statistique constate que les personnes sans origine migratoire ont généralement une meilleure connaissance des langues nationales et locales suisses que les personnes issues de l'immigration.<sup>140</sup>Cela met en évidence un véritable défi d'intégration, mais aussi une réponse politique claire : un soutien linguistique précoce, un meilleur accès à

---

<sup>136</sup>Rapport Fedpol 2025, [FEDPOL](#)

<sup>137</sup>L'enregistrement clandestin dans le SIS permet de suivre les déplacements des individus soupçonnés de participer à des activités terroristes.

<sup>138</sup>Dans le domaine culturel, il existe peu de preuves empiriques permettant de distinguer le bien du mal. Par conséquent, cet aspect est plus subjectif et donc plus susceptible d'être influencé par des préjugés personnels.

<sup>139</sup>Intégration, [BFS](#)

<sup>140</sup>Langues, [BFS](#)

l'apprentissage et à l'éducation, et une intégration locale plus forte par le biais des écoles, des clubs et des communautés.

Un plafonnement de la population ne résoudrait pas automatiquement ces problèmes culturels. Il n'améliorerait ni l'apprentissage des langues, ni le renforcement des associations, ni la participation politique, ni l'intégration des personnes déjà installées en Suisse. Si l'objectif est la cohésion sociale, des politiques d'intégration ciblées constituent une approche plus efficace qu'une limite démographique rigide.

## Position du volt

### **crime**

*La criminalité est un problème important et très grave. Les statistiques doivent être interprétées avec prudence et nuance afin d'éviter les généralisations hâtives et de ne pas masquer les véritables causes et les enjeux. Une grande partie des violences se produit non pas dans l'espace public, mais au sein du foyer : violences conjugales, violences sexuelles ou violences faites aux enfants. Ces formes de criminalité sont souvent moins visibles pour la société, même si elles touchent de nombreuses personnes.*

*Chez Volt, nous nous concentrons donc sur des solutions préventives qui fonctionnent dans d'autres pays : un travail de prévention global, des services de protection en cas de violence domestique et une réduction préventive et sociale de la pauvreté.*

*Malgré tous les défis, la Suisse demeure l'un des pays les plus sûrs d'Europe, et son taux de criminalité y est relativement bas. C'est précisément pourquoi un débat factuel et nuancé est préférable à une discussion qui ne fait qu'attiser les craintes. Il n'y a pas d'autre moyen de relever ces défis.*

### **Culture**

*Volt Suisse reconnaît la force de la culture suisse dans son caractère démocratique, fédéraliste, multilingue et ancré dans le territoire. Préserver cette culture exige une intégration active : apprentissage des langues, participation à l'éducation et à l'emploi, respect des institutions démocratiques et possibilités de participation citoyenne. Un plafonnement strict de la population ne protégerait pas la culture suisse ; seule une intégration plus poussée et un engagement civique accru le permettraient.*

## Politique européenne

### Accord de Dublin

La Suisse fait partie de l'espace Schengen/Dublin depuis 2008. Dublin détermine l'État responsable du traitement des demandes d'asile et allège structurellement la Suisse d'une partie de cette charge : elle transfère environ deux à trois fois plus de personnes vers d'autres États membres de Dublin qu'elle n'est tenue d'en accueillir. Cette initiative compromet indirectement, mais substantiellement, cette coopération. Schengen et Dublin sont juridiquement liés (la fin de l'un entraîne la fin de l'autre), et les deux accords sont politiquement étroitement liés à l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Mettre fin à l'ALCP remettrait donc en question la participation de la Suisse à Schengen/Dublin. Il en résulterait un système d'asile considérablement plus coûteux et surchargé, avec des surcoûts de plusieurs centaines de millions de francs suisses par an, ce qui est précisément l'inverse de l'objectif de cette initiative.

Le système de Dublin détermine lequel des 31 États participants (27 États membres de l'UE plus la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège) est responsable de l'examen de fond d'une demande d'asile.<sup>141</sup> En principe, il s'agit du pays de première arrivée. L'objectif est de prévenir les migrations secondaires au sein de l'Europe. Pour la Suisse, qui n'est pas géographiquement située à une frontière extérieure de l'UE, le règlement de Dublin fait office de mécanisme de soutien structurel.

En 2024, la Suisse a transféré 2 491 personnes à l'État de Dublin responsable, soit environ trois fois plus que ce qu'elle a reçu de ses partenaires européens.<sup>142</sup>

En 2025, il y a eu 2112 transferts, soit un ratio de 2:1.<sup>143</sup> Globalement, la décision a été prise en

Dans 5 320 cas, il a été décidé de ne pas donner suite à la procédure de Dublin. La Suisse bénéficie ainsi de cette procédure pour le traitement des demandes d'asile.

Cette évaluation reste valable malgré d'importants problèmes pratiques : l'Italie n'accepte plus les transferts Dublin depuis fin 2022, ce qui rend l'application plus difficile.<sup>144</sup> D'autres États refusent également de se conformer à certains points ou invoquent des carences systémiques. Le règlement de Dublin fait donc l'objet de débats controversés au niveau paneuropéen ; des réformes sont en cours avec le pacte européen sur la migration et l'asile (règlement AMM 2024/1351), adopté en 2024, dont le cadre juridique et les modalités d'application ont déjà été adoptés par le Parlement.<sup>145</sup>

<sup>141</sup> Pays de Dublin et pays tiers sûrs, [Aide aux réfugiés](#)

<sup>142</sup> Statistiques sur l'asile 2024, [Conseil fédéral](#)

<sup>143</sup> Statistiques sur l'asile 2025, [Conseil fédéral](#)

<sup>144</sup> Italie : Accords de transfert et de réadmission à Dublin [Sem.admin](#)

<sup>145</sup> Adoption et mise en œuvre du cadre juridique du pacte UE sur la migration et l'asile (poursuite des développements de l'acquis de Schengen/Dublin), [Sem.admin](#)

L'espace Schengen et l'espace de Dublin sont juridiquement liés ; la résiliation de l'un entraîne la résiliation de l'autre.<sup>146</sup> L'espace Schengen, quant à lui, est essentiel à la sécurité intérieure, car il permet l'accès au système d'information Schengen (SIS).

### Risques liés à l'initiative

L'Accord sur la libre circulation des personnes (Accords bilatéraux I) et l'Accord Schengen/Dublin (Accords bilatéraux II) ne sont pas directement liés sur le plan juridique formel ; la clause de guillotine des Accords bilatéraux I ne s'applique pas automatiquement aux Accords bilatéraux II.<sup>147</sup> Néanmoins, les accords de Schengen et de Dublin seraient au moins remis en question si cette initiative était adoptée, car il est difficile de savoir comment ils pourraient être maintenus politiquement si l'accord sur la libre circulation des personnes était abrogé.<sup>148, 149</sup> Pour se conformer à cette initiative, il faudrait tôt ou tard mettre en place des contrôles stricts aux frontières, ce qui ne serait pas compatible avec l'espace Schengen à cette intensité.

Si la Suisse quittait Dublin, cela aurait des conséquences concrètes :

1. Augmentation des demandes d'asile : Les personnes dont la demande a été rejetée dans un État membre de Dublin peuvent déposer une nouvelle demande en Suisse. Le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux s'attendent à un nombre important de secondes demandes.<sup>150</sup>
2. Suppression de la possibilité de transferts : Les quelque 2 100 à 2 500 transferts annuels de Dublin cesseraient en grande partie, et la Suisse devrait revoir en profondeur toutes ses procédures.
3. Des coûts supplémentaires importants : Le Conseil fédéral estime les coûts supplémentaires annuels à « plusieurs centaines de millions de francs ».<sup>151</sup>
4. Perte de coopération policière : avec Schengen, l'accès au SIS et donc aux bases de données de recherche européennes serait perdu ; ce serait un recul pour la sécurité intérieure.

Cela crée un conflit d'objectifs. D'une part, la première étape de l'initiative viserait clairement à réduire le système d'asile dans un premier temps, mais d'autre part, l'initiative augmenterait le risque d'une augmentation significative de la pression sur ce système.

---

<sup>146</sup>FAQ Schengen/Dublin, [EDA](#)

<sup>147</sup>FAQ Schengen/Dublin, [EDA](#)

<sup>148</sup>Les cantons rejettent l'initiative de développement durable. [Conférence des gouvernements cantonaux](#)

<sup>149</sup>L'initiative populaire « Non à une Suisse de 10 millions d'habitants ! » met en péril la prospérité, la sécurité et la stabilité de la Suisse. [EJPD](#)

<sup>150</sup>Les cantons rejettent l'initiative de développement durable. [Conférence des gouvernements cantonaux](#)

<sup>151</sup>L'initiative populaire « Non à une Suisse de 10 millions d'habitants ! » met en péril la prospérité, la sécurité et la stabilité de la Suisse. [EJPD](#)

## Clause de sauvegarde des accords bilatéraux III<sup>152</sup>

La clause de sauvegarde du paquet « Accords bilatéraux III » offre un instrument plus ciblé qu'un plafond de population rigide. Elle permettrait à la Suisse de réagir à de graves problèmes économiques ou sociaux résultant de l'immigration en provenance de l'UE/AELE sans pour autant mettre fin automatiquement à l'accord de libre circulation.

Le paquet d'accords bilatéraux III négocié comprend une clause de sauvegarde pour la libre circulation des personnes. Ce mécanisme permet à la Suisse de restreindre temporairement cette libre circulation si l'immigration en provenance de l'UE/AELE engendre de graves problèmes économiques ou sociaux, que ce soit au niveau national, régional ou dans certains secteurs. Le Conseil fédéral peut envisager d'invoquer cette clause en cas de tels problèmes et doit le faire si les seuils nationaux sont dépassés en matière d'immigration nette en provenance de l'UE, d'emploi transfrontalier, de chômage ou de demandes d'aide sociale.

Ceci est important car l'initiative des 10 millions crée un cadre d'escalade rigide : le dépassement du plafond de population entraînerait une renégociation et, en dernier ressort, la résiliation de l'accord de libre circulation. La clause de sauvegarde, quant à elle, agit comme une soupape de sécurité au sein du cadre bilatéral. Elle permet de gérer des contraintes spécifiques sans compromettre l'ensemble du cadre des accords bilatéraux I.

Dans le meilleur des cas, la clause de sauvegarde ne sera pas invoquée, ou seulement d'un commun accord avec l'UE. À défaut d'accord, l'affaire sera soumise à un tribunal arbitral. Si le tribunal arbitral donne raison à la Suisse quant à l'application de la clause de sauvegarde, la Suisse pourra mettre en œuvre des mesures de sauvegarde de manière indépendante. L'UE pourra simultanément mettre en œuvre des mesures compensatoires, lesquelles ne pourront s'appliquer qu'à l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Si la décision est défavorable à la Suisse (le pire des cas), la Suisse pourra néanmoins mettre en œuvre des mesures de sauvegarde. Dans ce cas, l'UE pourra également mettre en œuvre des mesures compensatoires au titre des autres accords relatifs au marché intérieur, à l'exception de ceux concernant l'agriculture.

## Position du volt

### **Dublin**

*Une incohérence conceptuelle notable au sein même de cette initiative réside dans le fait que la première étape préconise explicitement des mesures plus strictes en matière d'asile afin de respecter le plafond de population. Or, la troisième étape (dénonciation de l'Accord sur la libre circulation des personnes) met précisément en péril le règlement de Dublin, instrument qui, actuellement, décharge la Suisse d'une partie du fardeau que représente la gestion des demandes d'asile. L'initiative affaiblirait donc l'instrument existant le plus efficace pour contrôler les migrations de demandeurs d'asile sans proposer de système de remplacement équivalent.*

<sup>152</sup>Le Conseil fédéral définit les critères d'application de la clause de sauvegarde. [EDA](#)

*Volt reconnaît les problèmes réels du système de Dublin, notamment la répartition inégale des charges entre les États frontaliers et les pays enclavés, ainsi que le blocage de l'application du droit d'asile avec l'Italie. Un système d'asile efficace se doit d'être humain et sûr pour les personnes en quête de protection ; à défaut, il ne remplit pas sa mission. Pour plus d'informations, veuillez consulter le programme électoral.<sup>153</sup>*

**clause de sauvegarde**

*Volt Suisse privilégie des instruments ciblés et proportionnés à un plafonnement strict de la population, qui risque d'entraîner une escalade des migrations. Si les migrations exercent une pression concrète sur certains secteurs ou régions, la Suisse doit y remédier directement, tout en préservant le cadre bilatéral indispensable à la stabilité économique, à la recherche, à la mobilité de la main-d'œuvre et aux droits des citoyens suisses en Europe.*

---

<sup>153</sup>Un système d'asile plus humain et plus sûr, [Volt](#)

## Points clés en bref

- **Problèmes réels** : Les infrastructures suisses sont à la traîne par rapport à l'immigration. Un plafonnement strict de la population permettrait d'éviter une nouvelle dégradation de la situation dans ces domaines. Parallèlement, la Suisse doit rattraper son retard en matière d'intégration des réfugiés et d'adaptation de son système scolaire aux nouveaux besoins engendrés par l'immigration.
- **Nouveaux problèmes** : Un plafond de population strict aurait pour conséquence :
  - Aggraver le vieillissement de la société.
  - Elles peuvent avoir des effets négatifs sur les systèmes de protection sociale, entraînant une augmentation de la dette nationale, des impôts ou des prélèvements.
  - Elle aggrave la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, notamment dans le secteur des soins infirmiers, parmi les travailleurs non qualifiés, mais aussi parmi les professionnels hautement qualifiés.
  - Amoindrir l'attractivité de la Suisse en tant que lieu d'implantation d'entreprises et réduire son potentiel d'innovation.
  - Le risque serait de participer au système Dublin/Schengen, ce qui entraînerait des problèmes de politique de sécurité ainsi qu'une charge supplémentaire importante pour le système d'asile.
  - Réduire la prospérité en Suisse.
    - D'une part, la dissolution ultérieure de l'Accord sur la libre circulation des personnes entraînerait la résiliation des Accords bilatéraux I. En conséquence, le PIB par habitant serait estimé à 5 % inférieur après seulement 20 ans par rapport au scénario sans résiliation.
    - De plus, le nombre de personnes employées diminuerait à long terme, ce qui empêcherait le développement de la diversité des services, des entreprises et des produits disponibles, voire la ferait diminuer.
  - Restreindre la mobilité des citoyens suisses. Sans l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), il deviendra plus difficile de partir à l'étranger pour un nouvel emploi ou pour étudier.
- **Les solutions de Volt** : Un plafonnement strict de la population engendre plus de problèmes qu'il n'en résout. Toutefois, il est indispensable de s'attaquer aux véritables problèmes pour que la Suisse puisse continuer à bénéficier de l'immigration sur le long terme. Pour cela, nous avons besoin de :
  - Des procédures d'asile et des services d'intégration plus rapides pour les réfugiés, afin de favoriser une intégration sociale plus rapide.

- Il convient de réduire les obstacles politiques à la construction d'extensions et de revoir la portée du droit d'opposition. Par ailleurs, la construction de logements sociaux doit continuer d'être encouragée.
- Adoption des Accords bilatéraux III pour une clause de sauvegarde sans clause de guillotine, ainsi que pour un approvisionnement en électricité sûr.
- Investissements dans la formation des enseignants et la promotion de l'enseignement des langues avant et pendant la scolarisation.
- Il convient d'élargir l'offre de mobilité en privilégiant les transports en commun et le vélo en milieu urbain. Il est également important d'examiner dans quelle mesure des mesures incitatives peuvent être mises en place pour mieux répartir les heures de pointe.
- Exploiter le potentiel des travailleuses domestiques sur le marché du travail en réduisant les obstacles rencontrés par les femmes, par exemple grâce à des services de garde d'enfants abordables.

## Conclusion Volt Suisse

La Suisse n'est pas le fruit du hasard. Elle est le résultat de générations qui ont fondé des familles, immigré, mené des recherches, cultivé et collaboré. Ce faisant, elles ont surmonté les barrières linguistiques, les frontières cantonales et, depuis des décennies, les frontières nationales. Cette coopération et ces échanges constituent le fondement de la prospérité suisse que nous tenons aujourd'hui pour acquise.

L'initiative « Suisse à 10 millions » remet en cause ce principe fondamental en marginalisant progressivement la Suisse. Elle promet un meilleur contrôle, mais engendre des pertes : diminution du personnel infirmier face à une demande croissante, pertes importantes pour le système d'assurance vieillesse et survivants (AVS), réduction du nombre de chercheurs dans les universités et précarité juridique pour les plus de 500 000 Suisses résidant et travaillant actuellement en Europe.

Ce qui nous inquiète le plus dans cette initiative, ce n'est pas le chiffre de « 10 millions », mais la logique qui la sous-tend : l'idée que moins de population signifie automatiquement moins de problèmes. Or, cette logique repose sur la stagnation plutôt que sur le progrès. Logiquement, l'immigration engendre un besoin accru de logements, d'éducation, d'infrastructures routières et d'énergie. Mais ces problèmes existeraient également en cas de croissance démographique due à une hausse du taux de natalité, car ils résultent d'une construction insuffisante, d'investissements insuffisants et de retards excessifs. Un plafonnement de la population ne construit aucun logement. Il ne déplace aucune route. Il ne forme aucun personnel soignant. Les problèmes liés à l'immigration persisteraient donc pendant des années, s'amplifieraient et créeraient de nouveaux problèmes, encore plus importants, après la mise en place du plafonnement.

Quiconque souhaite le progrès et la prospérité de la Suisse doit d'abord reconnaître la réalité des préoccupations à l'origine de cette initiative. La Suisse doit investir. Elle doit mieux exploiter le potentiel de sa main-d'œuvre en s'attaquant aux problèmes structurels tels que le coût excessif de la garde d'enfants. Elle doit créer des incitations plus ciblées pour pallier la pénurie de personnel qualifié dans des secteurs essentiels comme les soins infirmiers. Elle doit promouvoir le logement social afin que des appartements soient disponibles et abordables sur l'ensemble du territoire suisse. Enfin, elle doit s'attaquer aux problèmes structurels du système de sécurité sociale par répartition. Volt Suisse s'engage à apporter des solutions structurelles à ces différents problèmes, au lieu de continuer à les ignorer et à les dissimuler derrière le débat sur l'immigration.

Par conséquent : non à cette initiative et oui à une Suisse qui relève ses défis avec conviction, et non avec peur et pseudo-solutions.

**Volt**

Suisse / Suisse / Svizzera / Svizra / Switzerland

---

**Volt**